



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 juillet 2012



ATTESTATION

de M. Kiichiro IMAMURA Président Directeur Général

sous la responsabilité duquel est établi le présent rapport financier annuel,

Je soussigné Kiichiro IMAMURA

Président Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 novembre 2012

Kiichiro IMAMURA

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Imamura", written over a horizontal line.

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion

Rapport de gestion social et consolidé
Tableau de suivi des délégations
Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Comptes consolidés au 31 juillet 2012

Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés aux normes IFRS

Comptes sociaux annuels au 31 juillet 2012

Bilan
Compte de résultat
Annexe aux comptes annuels
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif au contrôle interne



Rapport de gestion social et consolidé Exercice clos le 31 juillet 2012

SOMMAIRE

- 1 Rapport de gestion
- 2 Tableau de suivi des délégations
- 3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

INDEX MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 1 345 657 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

**RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JANVIER 2013**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice, d'une durée exceptionnelle de 13 mois, clos le 31 juillet 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présenterons également le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de notre Société et de notre Groupe.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 JUILLET 2012**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	8
2. Situation et évolution de l'activité de la Société INDEX MULTIMÉDIA au cours de l'exercice ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 31 JUILLET 2012.....	9
2.1. <i>Faits marquants de l'exercice écoulé.....</i>	9
2.2. <i>Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé</i>	10
2.3. <i>Provisions pour litiges.....</i>	11
2.4. <i>Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:</i>	11
2.5. <i>Situation financière de la société</i>	11
2.6. <i>Trésorerie et capitaux :</i>	11
2.6.1. <i>Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie</i>	11
2.6.2. <i>Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles.....</i>	11
2.7. <i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.....</i>	11
2.8. <i>Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....</i>	12
3. Situation DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 JUILLET 2012.....	12
3.1. <i>Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation</i>	12
3.2. <i>Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé.....</i>	12
3.3. <i>Facteurs de risques.....</i>	12
3.3.1. <i>Risques liés à l'activité de la Société.....</i>	12
3.3.2. <i>Risques associés au secteur d'activité de la Société.....</i>	13
3.3.3. <i>Risques financiers.....</i>	14
3.4. <i>Activité du Groupe en matière de recherche et de développement</i>	14
3.5. <i>Actions propres</i>	14
3.6. <i>Examen des comptes et résultats du Groupe.....</i>	14
4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	16
5. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	17
5.1. <i>Prises de participation ou prises de contrôle</i>	17
5.2. <i>Cession de participations.....</i>	17
5.3. <i>Sociétés contrôlées.....</i>	17
5.4. <i>Activité des filiales</i>	17
5.4.1. <i>Filiale française :</i>	17
5.4.2. <i>Filiales étrangères :</i>	18
5.5. <i>Soutien aux filiales :</i>	18
5.6. <i>Participations détenues (< 50 %) :</i>	18
5.7. <i>Autocontrôle.....</i>	18
5.8. <i>Intégration fiscale au 31 juillet 2012 :</i>	18
6. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ INDEX MULTIMÉDIA.....	18
6.1. <i>Examen des comptes et des résultats.....</i>	18
6.2. <i>Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.....</i>	19
6.3. <i>Proposition d'affectation du résultat</i>	19
6.4. <i>Rappel des dividendes antérieurement distribués.....</i>	19
6.5. <i>Dépenses non déductibles fiscalement</i>	19
6.6. <i>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	19
6.7. <i>Observations du Comité d'entreprise</i>	20
6.8. <i>Délais de règlement fournisseurs.....</i>	20
7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	20
8. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ.....	20

8.1.	<i>Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction</i>	20
8.2.	<i>Mode d'exercice de la Direction Générale</i>	20
8.3.	<i>Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux</i>	21
8.4.	<i>Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux</i>	21
8.4.1.	<i>Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.</i>	22
8.4.2.	<i>Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)</i>	22
8.4.3.	<i>Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.</i>	22
8.5.	<i>Condammations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.</i>	22
8.6.	<i>Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.</i>	23
8.7.	<i>Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.</i>	23
8.8.	<i>Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration.</i>	23
9.	COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES	23
9.1.	<i>Evolution du capital social</i>	23
9.2.	<i>Répartition du capital</i>	23
9.3.	<i>Programme de rachat</i>	24
9.4.	<i>Achat par la société de ses propres actions</i>	24
9.5.	<i>Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres</i>	25
9.6.	<i>Marché des instruments financiers - cotation</i>	25
9.7.	<i>Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société</i>	25
9.8.	<i>Actionnariat salarié</i>	25
9.9.	<i>Tableau de suivi des délégations</i>	25
10.	PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	25
10.1.	<i>Social</i>	25
10.2.	<i>Environnement</i>	26

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Index Multimédia, fournisseur de contenus multimédia à valeur ajoutée, acteur majeur dans le domaine du « digital Entertainment », a poursuivi ses efforts afin de restaurer sa rentabilité et son influence sur le marché. Suite au changement de la direction générale intervenu en février 2012, Index Multimédia a mis en place une nouvelle stratégie « Plan IMM 2015 ». L'objectif de ce plan est de redéfinir la mission et l'identité de notre société qui a fêté, en octobre 2012, son 25^{ième} anniversaire.

Le Plan IMM 2015 a pour ambition, en particulier, de mettre en avant un nouvel axe de développement : le « Digital Business », élargissant ainsi notre champ d'activités. Tout en renforçant nos activités historiques dans le domaine du « Digital Entertainment » de la BU « B to B » (services communautaires, services audiotel, SMS et d'hébergement) ainsi que des « jeux », le Digital Business traduit notre volonté de conquérir le marché du marketing mobile au service des entreprises.

Au même titre que les activités existantes, le Digital business bénéficiera de la synergie de nos savoir-faire traditionnels avec des offres diverses et innovantes: Audio, Vidéo, SMS, Web, Mobile, Télé connectée et Serveur. Nous travaillons pour le compte d'entreprises dans différents secteurs désireuses d'utiliser des outils technologiques de marketing mobile dans leur business. Cette nouvelle stratégie va permettre d'ouvrir de nouveaux marchés à IMM, créant ainsi un levier de développement supplémentaire.

Pour relever ce défi, nous avons poursuivi notre effort de rationalisation organisationnelle. En effet, IMM a procédé, en juillet 2012, à la transmission universelle des patrimoines pour les quatre filiales : 3614, ADRIAN BAY, JEUX et LIVRE et ce, afin d'optimiser son organisation, mieux adaptée à notre nouvelle stratégie.

2. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMÉDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 31 JUILLET 2012

2.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

. Changement de date de clôture

Afin d'harmoniser les dates de clôture au sein des sociétés du groupe Index Corporation, l'assemblée générale du 15 décembre 2011 a approuvé le changement de la date de clôture annuelle qui a été ramené du 30 juin 2012 au 31 juillet 2012 soit un exercice annuel clos en 2012 d'une durée exceptionnelle de 13 mois

. Résultats de la période

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2011-2012 se traduit par une perte d'exploitation de -2 091 K€ étant principalement générée par une baisse globale des ventes dans un contexte économique et réglementaire défavorable et une dépréciation de créances liées à CAT pour 885K€. Le résultat financier ressort à - 814 K€ du fait d'une provision à hauteur de 100% du solde des prêts CAT pour 769 K€.

Le résultat exceptionnel de - 6 552 K€ étant principalement généré par la dotation pour dépréciation du mali technique à hauteur de 7 000 K€.

. Changement de gouvernance

Le 2 février 2012, M. Kiichiro Imamura, précédemment Directeur Général Délégué d'Index Multimédia, a succédé à M. Takuo Tanimoto dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Mme Yoshimi OCHIAI, Directeur Général de la société Index Corporation Japon, a été nommée administrateur d'Index Multimédia le 2 février 2012.

La nouvelle équipe dirigeante, étoffée par l'arrivée le 3 novembre 2011 de M. Patrick Dehlinger au poste de Directeur Général Adjoint, a élaboré la nouvelle stratégie de développement du groupe appelé « plan IMM 2015 ». Celui-ci a fait l'objet d'une présentation le 17 avril 2012.

. Provision des créances et prêts liés à CAT, Taktil et Génésis

Les sociétés CAT et Taktil cédées en décembre 2010 par Index Multimédia ainsi que la société Génésis, acquéreur desdites sociétés, ont été placées en redressement judiciaire en date du 12 juin 2012.

Le montant total des créances et des prêts restant dû par ces trois sociétés a été provisionné dans les comptes de la société pour un montant global sur l'exercice de 1 678 K€ qui se décompose de la façon suivante :

- Dépréciation des créances clients pour 617 K€ dont 593 K€ sur Index Multimédia et 23 K€ sur Adrian Bay
- Dépréciation du soldes créances liées à la vente de CAT et Taktil pour 292 K€
- Dépréciation des prêts à CAT pour 769 K€.

. Dépréciation du Goodwill

Les tests de dépréciation effectués au 31 juillet 2012 ont conduit à enregistrer une dépréciation du mali technique de 7 M€.

. Reprise de la provision pour risque fiscal

La société Index Multimédia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code Général des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 K€ le 5 avril 2010.

Suite aux derniers échanges avec l'administration fiscale et à une analyse de ses conseils juridiques, la direction d'Index Multimédia estime pouvoir résoudre ce risque fiscal sous forme transactionnelle à hauteur d'un montant qui ne devrait pas excéder 150 K€. La direction a par conséquent décidé de reprendre la provision enregistrée sur l'exercice 2010 à hauteur de 1 600 K€ et de conserver 150 K€ au 31 juillet 2012.

. Enquête administrative sur la filiale 123 Multimedia Ltd

Le mardi 4 octobre 2011, la société a fait l'objet d'une perquisition de la brigade financière suite à deux ordonnances émises par les tribunaux de grande instance de Toulouse et de Paris concernant une présomption envers la filiale 123 Multimédia Ltd qui se serait soustraite aux déclarations et au paiement aux déclarations et au paiement de l'impôt société et de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette filiale domiciliée au Royaume Uni a effectué les formalités de déclaration et de paiement de ces éléments aux autorités anglaises.

Le groupe avait fait appel de ces deux ordonnances mais a été débouté. A ce jour, nous n'avons pas connaissance de suites à cette enquête administrative.

. Investigation du service des enquêtes de l'AMF

La société a fait l'objet d'une investigation du service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'absence d'information communiquée dans le prospectus du 23 décembre 2009 et de la note d'information complémentaire du 11 janvier 2010 au sujet du contrôle fiscal notifié le 23 décembre 2009.

La Commission des sanctions de l'AMF a prononcé une sanction de 10 K€ à l'encontre d'Index Multimédia le 3 juillet 2012.

L'acceptation par la société de cette sanction a clôturé cette affaire.

2.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé

Avec un chiffre d'affaires de 10 332 K€, notre société a connu au cours de l'exercice 2011-2012 une diminution globale de (5 604) K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'activité du groupe se décline en six Business Units, retenues pour les besoins du reporting interne :

- Community Services
- Online Game (Jeux en ligne)
- Bien Etre
- Grand Public
- Indirect Sales (Distribution Indirecte)
- Business to Operators

La répartition du chiffre d'affaires par Business Unit s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/12 (13 mois)	30/06/11 (12 mois)
BU Community service	2 739	3 252
BU B2O	2 050	2 874
BU Bien-Être	985	2 281
BU Grand Public	237	535
BU Indirect sales	4 096	6 662
BU Online games	134	30
Autres (facturation inter sociétés)	91	302
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 332	15 936

Cette réduction des ventes est le reflet de la décision stratégique d'Index Multimédia de s'appuyer principalement sur les lignes de produits historiques les plus rentables, au détriment du volume, tout en développant des services innovants sur des marchés prometteurs. Certaines activités qui ne s'inscrivaient plus dans la stratégie du Groupe (les activités Bien Être direct marketing et Grand Public direct marketing) ont été filialisées par voie d'apport à la filiale CAT au 1^{er} août 2010. Cette société a ensuite été vendue le 10 décembre 2010.

Le résultat d'exploitation de la période s'élève à -2 091 K€ contre -3 419 K€ au 30 juin 2011.

Le résultat financier net est de - 814 K€ contre 797 K€ au 30 juin 2011. Cette perte s'explique en grande partie par la dépréciation des prêts à l'ancienne filiale CAT pour 769 K€.

Le résultat exceptionnel net de -6 552 K€ s'explique principalement par la dotation d'une provision pour dépréciation du mali technique de 7 000 K€. Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la société est passé de -4 048 K€ au 30 juin 2011 à -9 440 K€ au 31 juillet 2012.

2.3. Provisions pour litiges

Il n'y a pas eu de nouvelle provision pour litige commercial ou prud'homal significative sur l'exercice.

2.4. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia sur ses filiales présentant une situation nette négative. Elles ont été ramenées de 119 K€ au 30 juin 2011 à 111 K€ au 31 juillet 2012.

2.5. Situation financière de la société

La société Index Multimédia ne présente aucun endettement auprès d'organismes bancaires au 31 juillet 2012.

Le prêt de 1 M€ consenti par la maison mère Index Corporation en mai 2010 a été remboursé à hauteur de 44 K€ sur l'exercice. Le solde s'élève à 751 K€ au 31 juillet 2012.

La société fait toujours appel à un contrat d'affacturage des créances détenues sur un opérateur.

La société ne possède plus de ligne d'autorisation Dailly auprès de ses partenaires bancaires.

2.6. Trésorerie et capitaux :

2.6.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie

La trésorerie nette d'Index Multimédia s'élève à 757 K€ à la fin de l'exercice.

Elle est constituée des liquidités en comptes courants bancaires, de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables mobilisables ou cessibles à court terme.

2.6.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles

Les investissements fermes sont financés au moyen des flux de trésorerie générés par l'activité et notamment par l'intermédiaire d'un contrat de location évolutive de matériel et services informatiques.

2.7. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.

Ces éléments sont détaillés dans la section 3.3 « facteurs de risques ».

2.8. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- La société Index Multimédia fait l'objet depuis le 10 août 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos le 30 juin 2009, 2010 et 2011.

- Le 12 juin 2012, les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en redressement judiciaire. Le 9 novembre 2012, les organes de procédure collective de ces trois sociétés ont assigné la société Index Multimedia en extension de procédure collective devant le Tribunal de Commerce de Toulouse. Le 20 novembre 2012 les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en liquidation judiciaire.

La société Index Multimédia a étudié attentivement avec ses avocats cette assignation qu'elle conteste totalement et estime que cette action en extension, telle qu'elle a été introduite et est motivée à ce stade de la procédure, a très peu de chance de prospérer.

Dans ce contexte, la société Index Multimédia n'a pas constitué de provision dans les comptes arrêtés au 31 juillet 2012.

Subsidiairement, nous vous indiquons qu'Index Multimédia avait au préalable assigné Génésis et CAT le 10 mai 2012 afin d'obtenir de ces deux sociétés le paiement des créances et prêts échus à cette date pour un montant de 756 K€. Ces créances ont été dépréciées à 100%.

3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2012

3.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Toutes informations utiles sur les variations de périmètre, les sociétés comprises dans le périmètre au 31 juillet 2012 et le mode de consolidation vous sont données dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Nous vous rappelons que l'ensemble des transactions relatives à l'activité CAT et Taktil avait été regroupé sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités destinées à être cédées » conformément à la norme IFRS 5 – Actif. Les actifs et passifs avaient été regroupés sur une ligne de l'actif et du passif du bilan – « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

3.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos au 31 juillet 2012 fait apparaître un recul du chiffre d'affaire qui passe de 12 785 K€ à 9 684 K€ s'expliquant principalement par la baisse du volume d'activité des Business Unit « indirect sales » et « BtoO ».

Le résultat opérationnel ressort à -10 366 K€. Il est marqué par l'impact de la dépréciation du goodwill à hauteur de 7 000 K€, d'une dépréciation exceptionnelle d'immobilisation en-cours pour 944 K€ et une dépréciation des créances liées à CAT pour 885 K€ (cf. 2.1 Faits marquants de l'exercice).

Les fonds propres se montent à 5 193 K€, la trésorerie et équivalents de trésorerie à 847 K€ et les dettes financières s'élèvent à 849 K€.

3.3. Facteurs de risques

Les risques présentés ci-dessous sont ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, sachant que cette liste de risques n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à ce jour, comme susceptible d'avoir un effet peuvent exister.

Ces derniers peuvent être regroupés essentiellement autour de deux pôles, ceux liés à son activité, et ceux associés au secteur d'activité. Enfin, seront également traités les risques financiers.

3.3.1. Risques liés à l'activité de la Société

Une identification des principaux risques par la Direction Générale avait été présentée à l'origine dans le document de base homologué par l'AMF le 19 novembre 2004 au point « 4.7 Facteurs de risques ».

Depuis, les principaux risques liés à son activité sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, annexé aux présentes.

Parmi ces risques peuvent être cités :

- Organisation et ressources humaines : Index Multimédia a défini une nouvelle organisation destinée :
 - D'abord à renforcer ses compétences historiques par une amélioration de sa rentabilité (réduction de coûts)
 - Et à renforcer sa capacité d'adaptation aux nécessaires évolutions de son activité (marketing mobile, jeux sociaux par une affectation des ressources permettant de tirer profit des compétences existantes (principalement liées à Internet, au WAP et à la téléphonie mobile) tout en réalisant le développement et le lancement de produits et services pour l'avenir.

Bien que cette organisation ait déjà été déployée, notre réussite dépend de la capacité de l'équipe de management et de ses collaborateurs à adapter rapidement leurs comportements à de nouvelles exigences hautement évolutives et à se concentrer pour réaliser les ambitions et priorités de la société.

- Edition de contenu : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.
- Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats. Ces activités de modération et d'animation sont contrôlées par TECHNIQUES MODERATION ET CONVERGENCES (TMC).
- Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace aux demandes clients, et notamment par la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).
- Index Multimédia adapte ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.
- De surcroît, le Groupe bénéficie de compétences CRM permettant de renforcer la satisfaction clients et de protéger la société contre des parcours et stimulations clients non contrôlés. Cet outil facilite l'identification par la Société de ses clients et permet de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. Ce dispositif permet une amélioration significative de la « Life Time Value » des clients actifs de même que l'optimisation de la marge brute de la société. La société se tient en permanence informée des évolutions de la réglementation qui pourraient nécessiter une adaptation de ses services et de leur promotion.

3.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société

- Un environnement moins favorable et plus compétitif :

Concernant le B to B traditionnel, les législations relatives à la télécommunication et à la protection des consommateurs sont susceptibles d'évoluer dans le sens plus contraignant au déploiement de nos activités.

Pour ce qui est de B to O, l'évolution du marché marquée par l'arrivée du smartphone et l'augmentation massive des offres gratuites sur le Web peut s'avérer pénalisant pour nos

services. Il nous appartient de nous y adapter en proposant des offres attractives, répondant au besoin réel de notre clientèle.

Le marketing mobile constitue un nouveau marché très prometteur avec un potentiel de développement exponentiel. Toutefois, il s'agit d'un marché très concurrentiel. A côté de poids lourds du secteur, une myriade de PME ou de start-up cherchent à obtenir une part du marché. En vue d'occuper une place honorable sur ce marché, nous pouvons compter sur la synergie avec notre savoir-faire historique, l'hébergement, la base de données, le SMS et également la gestion de divers contenus multimédia.

3.3.3. Risques financiers

Les risques financiers vous sont présentés de manière détaillée dans la note 15 des annexes aux comptes consolidés.

3.4. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement immobilisées par le groupe au cours de l'exercice s'élevaient à 168 K€.

Ces frais portent sur les logiciels créés par la société et sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires. Ils sont amortis sur une période de 3 ans.

Ils concernent principalement les projets de la plateforme de jeux sociaux Mission Gate, des jeux « Mission Ninja » et « Nicky Larson – City hunter » et de l'outil d'envoi massif de SMS « Planete SMS ».

3.5. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Elles sont classées sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.6. Examen des comptes et résultats du Groupe

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Index Multimédia au 31 juillet 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2011-2012 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2011 à l'exception des normes suivantes qui ont été appliquées par anticipation:

- IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers et issue du règlement européen du 5 juin 2012 (UE n° 475/2012), modifiant principalement la présentation de l'état du résultat global ;

- IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel et issue du règlement européen du 5 juin 2012 (UE n° 475/2012), portant principalement sur la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Nous vous rappelons que l'exercice 2011/2012 est un exercice d'une durée exceptionnelle de 13 mois suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2012 de porter la date de clôture au 31 juillet de chaque année. Des données proforma ont été établies pour la période 1^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2011 afin de permettre une comparabilité des données.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

La note 2 de l'annexe des comptes consolidés présente la base d'évaluation utilisée et la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2012, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 12 785 K€ contre 12 785 K€ au 30 juin 2010 et 13 684 K€ en proforma, soit une variation de -29,23 %.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2012 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	Réalisé sur l'exercice 2011/2012						
	BtoO	Bien-Etre	Grand Public	Indirect sales	Community services	Online game	Total
Chiffre d'affaires net	2 031	924	207	3 811	2 578	133	9 684
%	20.97	9.54	2.14	39.35	26.62	1.38	100
Marge brute	1 883	789	189	1 810	2 546	63	7 280
%	92.71	85.39	91.30	47.49	98.76	47.33	75.18

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes:

BU BtoO : L'exercice est marqué par l'arrêt des services Orange réponders & dédicaces et la baisse du volume d'activité sur le contrat Orange « charme ».

BU Bien Etre : La baisse programmée des services historiques de rencontre audiotel, SMS et WAP est en partie compensée par les bons résultats enregistrés sur les services Web adultes.

BU Grand Public : Cette activité a été marquée par la baisse des services WAP Gallery images et sonnerie, du partenariat ZED et des produits de téléchargements de mobile.

BU Distribution Indirecte : La baisse du volume d'activité s'explique en grande partie par le recul attendu des activités historiques. Le groupe travaille au travers du plan « IMM 2015 » à la mise en place de nouvelles offres qui devraient commencer à porter leurs fruits sur le prochain exercice.

BU Community Services : En 2010/2011, les services communautaires avaient bénéficié d'une vente exceptionnelle de licence Blogosphere à 2 clients japonais pour un total de 828 K€. Hors impact de cet élément exceptionnel, les services communautaires sont en progression de 3 % du fait du dynamisme de la régie Tchatche (+10%) compensé en partie par la non reconduction sur l'exercice d'un partenariat avec CAT.

BU Online Game : Le CA généré est dû essentiellement par les revenus du jeu en ligne Tower of Druaga lancé au début du 2^e semestre de l'exercice précédent. Le groupe travaille actuellement sur le développement d'un portail de jeux sociaux sur smartphone.

Les reversements aux partenaires sont passés de 3 314 K€ au 30 juin 2011 (3 562 K€ en proforma) à 2 144 K€. Cette évolution est en lien avec la diminution du volume d'activité.

Le montant des traitements et salaires (y compris les charges sociales) s'élève à 3 315 K€ contre 4 189 K€ au 30 juin 2011 et 4 421 K€ en proforma. La charge liée au plan social de 609 K€ sur le poste traitements et salaires (y compris les charges sociales) compense en grande partie l'impact de la diminution des effectifs.

Compte tenu de résultats déficitaires, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est nulle au 31 juillet 2012 comme au 30 juin 2011.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions s'élèvent à 1 682 K€ incluant une provision pour dépréciation d'immobilisation pour 168 K€ contre un solde de 1 550 K€ au 30 juin 2011 et 1 611 K€ en proforma.

Le résultat opérationnel pour l'exercice est une perte de (10 366) K€ contre une perte de (3 809) K€ au 30 juin 2011 (3 967) K€ en proforma.

Le résultat financier s'établit à (717) K€ contre (20) K€ au 30 juin 2010 et (18) K€ en proforma. Cette perte provient principalement de la dépréciation à hauteur de 769 K€ des prêts à l'ancienne filiale CAT.

Après prise en compte d'un produit d'impôt sur les résultats de 1 605 K€ contre une charge d'impôt sur les résultats de (42) K€ au 31 juillet 2011, le résultat net des activités poursuivies ressort pour l'exercice à (9 479) K€ contre une perte de (4 519) K€ au 30 juin 2011 et (4 676) K€ en proforma.

Le résultat des activités abandonnées ou en cours de cession est nul contre une perte de (648) K€ 30 juin 2011 correspondant à la période juillet 2010 à novembre 2010.

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 12 743 K€.

Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

(en euros)	31 Juillet 2012	30 Juin 2011
Résultat par action	- 0,721	- 0,343
Résultat dilué par action	- 0,721	- 0,343

Les principales variations ayant impacté le bilan au 31 juillet 2012 sont les suivantes :

- Une diminution de 7 000 € du goodwill suite à la dépréciation enregistrée sur l'exercice.
- Une variation des postes clients et fournisseurs à mettre en lien avec la réduction d'activité sur la période et une provision pour dépréciation des créances clients CAT pour 617 K€ ;
- Une diminution de la créance d'impôt société suite au paiement par l'administration fiscale le 7 mai 2012 de la créance de carry back.
- Une baisse des autres actifs courants liée principalement à la baisse des créances fiscales de TVA
- Une diminution des dettes d'impôts société suite à la révision par le management de l'estimation du risque suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008.
- Une diminution des autres passifs courants due principalement à la diminution des créances fiscales et des dettes fiscales et sociales.
- Une hausse de la trésorerie disponible en raison de l'encaissement de la créance de carry back le 7 mai 2012.
- Une diminution des actifs financiers courant et non courant liée à la dépréciation de 769 K€ des prêts CAT.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre stratégie business se décline sur trois axes de développement :

1. Services Communautaires

Activités fortes de plus de 5 M d'utilisateurs mensuels, notre site phare de tchat et de rencontre, « Tchache.com » et les autres sites afférents constituent une valeur sûre des offres IMM. Nos services communautaires, sont basés sur une expérience de 15 ans dans le domaine des réseaux sociaux et de la tchat en ligne. Il s'agit d'une vraie expertise en matière de monétisation de site gratuit et de gestion des communautés avec des fonctionnalités et un modèle économique qui sont potentiellement susceptibles de concurrencer les majors.

2. Service Digital

Nous élargissons notre offre traditionnelle B to B dans le domaine de marketing mobile en développant de nouveaux produits basés sur les technologies de SAAS / cloud computing, de la réalité augmentée / Tag virtuel tout en mettant à profit notre expertise en matière d'hébergement, de gestion de bases de données ou encore du traitement massif de flux de communication multimédia, audiotél et SMS. Nous proposons également un service de conseil en marketing digital, proposant des solutions à des problématiques concrètes liées à l'environnement digital.

Les projets mis en œuvre au cours de la deuxième partie de l'exercice 2011-2012 et les premiers contacts avec nos clients potentiels s'avèrent positifs. Planète SMS, outil de marketing mobile est en service depuis avril 2012. Nous avons également pu constater un réel intérêt de la part de nos clients aux diverses démonstrations que nous avons réalisées. Confiant dans le potentiel de nos offres digital, marketing mobile, il nous reste à concrétiser notre projet par la signature de contrats dans le courant de la première partie de l'exercice 2012-2013.

Nous avons pour ambition de faire de la branche digitale du B to B, un des principaux leviers de notre développement à court et à moyen terme.

3. Service Jeux

Lancée dans la deuxième partie de l'exercice 2011-2012, la plateforme de jeux sociaux, « Mission Gate » accueille désormais deux jeux : Mission Ninja et Nicky Larson. Malgré les résultats décevants en terme du chiffre d'affaires, cette expérience permet de consolider notre expertise dans le domaine de la gestion de jeux (gestion de la communauté des joueurs, marketing jeux ou encore la technologie de paiement en ligne).

Dans le courant de la première partie du prochain exercice, plusieurs jeux viendront compléter notre offre par en matière de casual game en téléchargement, jeux web sur facebook ;...

Notre objectif est de consolider la base de développement de l'activité jeux durant le prochain exercice afin de pouvoir en faire un levier de croissance pour la société à long terme.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1. Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours du dernier exercice, la société n'a effectué aucune opération liée à des acquisitions ou à de nouvelles prises de participation.

5.2. Cession de participations

Il n'y a eu aucune cession de participations au cours de l'exercice.

Les sociétés 3614, Adrian Bay, Livre et Jeux ont fait l'objet d'une TUP avec Index Multimédia au 31 juillet 2012.

5.3. Sociétés contrôlées

Notre société contrôle au 31 juillet 2012 les sociétés suivantes :

- Techniques Modération et Convergences
- 123 Multimedia Ltd,
- Clever Technologies Maroc,

5.4. Activité des filiales

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des principales filiales est présentée ci-après:

5.4.1. Filiale française :

- **Techniques Modération et Convergences** : la société à pour objet la prestation de services dans le domaine des centres d'appels et plus précisément de modération de services interactifs pour le compte d'Index Multimédia.

	31/07/2012	30/06/2011
Chiffre d'affaires	397 K€	298 K€
Résultat d'exploitation	-15 K€	-13 K€
Résultat net	-10 K€	-9 K€

5.4.2. Filiales étrangères :

- **123 Multimedia Ltd** :

En livre sterling	31/07/2012	30/06/2011
Chiffre d'affaires :	69 K£	63 K£
Résultat d'exploitation	- 27 K£	-29 K£
Résultat net	- 62 K£	7 K£

5.5. Soutien aux filiales :

Le Conseil d'Administration n'a pas autorisé d'abandon de compte courant de filiale au cours de l'exercice.

5.6. Participations détenues (< 50 %) :

Néant

5.7. Autocontrôle

Nous vous informons de l'absence d'autocontrôle au 31 juillet 2012.

5.8. Intégration fiscale au 31 juillet 2012 :

Nous vous rappelons qu'en application des articles 223 A et suivants du CGI, notre société en qualité de société tête de groupe a constitué un périmètre d'intégration fiscale comprenant la société Techniques Modération et Convergences.

6. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMÉDIA

6.1. Examen des comptes et des résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux au 31 juillet 2012, sont présentés avec une référence aux comptes sociaux au 30 juin 2011.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 333 K€ contre 15 936 K€ au 30 juin 2011, soit une baisse de 35 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 287 K€ contre 2 963 K€ au 30 juin 2011.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 893 K€ contre 1 102 K€ au 30 juin 2011.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 13 919 K€ contre 20 656K€ au 30 juin 2011.

Le résultat d'exploitation de l'exercice correspond à une perte de (2 091) K€ contre une perte de (3 419) K€ au 30 juin 2011.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du solde d'un résultat financier de (814) K€, il s'établit à une perte de (2 905) K€ au 31 juillet 2012.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel pour - 6 552 K€ contre - 1 385 K€ au 30 juin 2011,

- d'une absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise comme au 30 juin 2011,

- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 16 K€ contre une charge d'impôt sur les sociétés de 42 K€ au 30 juin 2011,

le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2012 se solde par une perte de (9 440) K€ contre une perte de (4 048 K€) au 30 juin 2011.

6.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les principaux indicateurs de suivi de la performance de la société correspondent à l'information sectorielle donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

6.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (9 439 927,97) €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer la perte de l'exercice sur les sommes figurant au compte "Prime d'émission, de fusion, d'apport".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 370 K€.

Nous vous rappelons que la société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2012.

6.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

6.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code.

6.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6.7. Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, nous vous informons que le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la société.

6.8. Délais de règlement fournisseurs

Conformément à l'article L. 441-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous mentionne la décomposition à la clôture du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

(en K€)	Non échue	moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/07/2012	5 299	450	73	824	6 846
<i>dont fournisseurs groupe et sociétés liées</i>	938	52	0	156	1 146
Dettes fournisseurs au 30/06/2011	5 729	527	296	974	7 526
<i>dont fournisseurs groupe et sociétés liées</i>	1 092	-2	59	436	1 585

7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils décriront dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

8.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

La société est gérée par un Conseil d'Administration. Depuis le 17 décembre 2011, ce dernier comprend un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de Censeur.

Vous trouverez toutes informations complémentaires dans le rapport du Président.

8.2. Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale, toutefois depuis le 12 septembre 2008, Monsieur Takuo TANIMOTO cumulait les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Monsieur Kiichiro IMAMURA qui l'a remplacé le 2 février 2012 dans ces fonctions de Président Directeur Général cumule également les 2 fonctions.

8.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Kiichiro IMAMURA, Administrateur depuis le 31 octobre 2008, Président Directeur Général depuis le 2 février 2012, au 31 juillet 2012 :

Représentant légal de 123 Multimedia Ltd
Président du Conseil d'Administration de Clever Technologies Maroc

INDEX CORPORATION (Anciennement INDEX HOLDINGS), Administrateur à compter du 06/08/2004

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd

INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd anciennement dénommée INDEX INTERCONTINENTAL HOLDINGS Ltd – Administrateur à compter du 15/02/2007

Néant

Monsieur Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2007, représentant permanent d'Index Corporation à compter du 31 mars 2009

Président du Conseil d'Administration d'Index Corporation,

Administrateur de Madhouse Ltd,

Administrateur de Ardent-Wish Inc.,

Administrateur d'Index Amusement Inc.

Administrateur d'Index Production Inc.

Président du Conseil d'Administration d'Indigo

Membre du Comité d'Audit de Mercurio Inc.

Membre du Comité d'Audit de Madhouse Beijing Inc.

Membre du Comité d'audit de Temo Inc.

Monsieur Yukimaza MURAKAMI, représentant permanent d'Index Europe Holdings Ltd à compter du 26 avril 2011

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd

Administrateur d'Ardent Wisch and Co. Ltd.

Administrateur d'Index Corporation

Monsieur Claude Yoshizawa, administrateur à compter du 17 décembre 2010

Néant

Madame Yoshimi Ochiai, administrateur à compter du 2 février 2012

Directeur Général d'Index Corporation

Administrateur d'Index Digital Media Inc.

8.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Nous vous informons de la rémunération (éléments fixes, variables et exceptionnels) versée à chacun des mandataires sociaux dans la société et dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce pour les mandataires détenant également un mandat dans une société cotée et des avantages de toute nature reçus, dont ceux perçus sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux :

	Rémunération Index Multimédia	Avantages en nature	Rémunération Sociétés contrôlées
--	-------------------------------------	------------------------	--

Kiichiro IMAMURA Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 02/02/2012, antérieurement Administrateur et Directeur Général Délégué(1)	néant	21 K€	néant
Takuo TANIMOTO Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 12/09/2008 jusqu'au 02/02/février 2012(1)	85 K€	12 K€	néant
INDEX CORPORATION anciennement dénommée INDEX HOLDINGS Administrateur à compter du 06/08/2004	néant	néant	néant
Masami OCHIAI Administrateur	néant	néant	néant
INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd , Administrateur à compter du 15/02/2007	néant	néant	néant
Ykimasa MURAKAMI , Administrateur à compter du 26/04/2011	néant	néant	néant
Claude YOSHIKAWA , Administrateur à compter du 17/12/2011	2 K€	néant	néant
Yoshimi OCHIAI , Administrateur à compter du 02/02/2012	néant	néant	néant

(1) Il convient de souligner qu'une partie ou la totalité de la rémunération des administrateurs exerçant une activité exécutive au sein de la société Index Multimédia est payée directement par la société mère du groupe Index Corporation. Ces paiements font éventuellement l'objet d'une refacturation dans le cadre de conventions de détachement, ils se sont élevés pour l'exercice à 190 978 € soit 19 601 243 Yens.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 58 300 008 Yens (soit converti au taux de change du 31 juillet 2012 550 779 euros) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

8.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Les critères utilisés aux fins de la détermination de la rémunération et des avantages ont été définis eu égard aux objectifs qui leurs sont fixés et de la responsabilité qu'engendre de telles fonctions et sont conformes avec ceux utilisés par les sociétés de taille comparable de notre secteur d'activité.

8.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)

Aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite sur-complémentaire n'a été versé et/ou mis en place.

8.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

8.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux en fonction à la date de la clôture des comptes.

8.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

Il n'existe à ce jour aucun conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction de la Société.

8.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.

Nous vous précisons que les mandats de deux des administrateurs arrivant à expiration, ils devront faire l'objet d'une décision lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il n'y a pas de mandat de Commissaires aux Comptes arrivant à expiration.

8.8. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé au 31 juillet 2012 de 5 membres dont aucun des mandats n'arrive à échéance:

- Mr Kiichiro Imamura (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)
- Mr Yukimaza Murakami (représentant de la société Index Europe Holdings)
- Mr Masami Ochiai (représentant de la société Index Corporation)
- Mme Yoshimi Ochiai
- Mr Claude Yoshizawa

Toutes informations utiles sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice vous sont par ailleurs données dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

9. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES

9.1. Evolution du capital social

- Au 31 juillet 2012, le capital social de la société Index Multimédia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

- Aucune opération sur le capital n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2012

- Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimédia n'a été octroyé ou est en circulation au 31 juillet 2012 .

9.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Index Multimédia au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011 :

- La société Index Europe Holdings Ltd détenait 5.880.195 actions, soit 43,70 % (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

- La société Index Corporation détenait 4.964.540 actions, soit 36,89% (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

- La société Quaeroq détenait 716 000 actions soit 5,32 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.

La Société n'a eu connaissance d'aucune autre modification de la liste qui précède au cours de l'exercice écoulé.

9.3. Programme de rachat

Un programme de rachat d'actions propres a été initié par la société Index Multimédia depuis le 21 mars 2005.

L'assemblée générale du 15 décembre 2011 a renouvelé au Conseil d'Administration son autorisation pour une durée de 18 mois d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, par ordre de priorité décroissant :

- D'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité
- D'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi
- De remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la société
- De réduire le capital de la société

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 68 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 10% des actions composant le capital social de la société, pour une valeur totale maximum de 5 M€.

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, il a été mis en place auprès de la société ODDO Corporate Finance un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social. Cette société est rémunérée 24 000 € HT au titre de ce contrat.

La prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2012, comporte un projet de résolution concernant le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration la poursuite de ce programme de rachat d'actions.

9.4. Achat par la société de ses propres actions

Au 31 juillet 2012, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 316 322 actions d'une valeur totale de 216 K€, représentant 2,35 % des actions composant le capital social de la société.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés 2012 et à l'actif du bilan dans les « autres immobilisations financières » dans les comptes sociaux au 31 juillet 2012.

Le nombre d'actions propres au 31 juillet 2012 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011	294 509	364 388
Acquisitions de l'exercice	146 578	
Cessions de l'exercice	124 765	
Annulations de l'exercice	/	
Nombre d'actions propres au 31 juillet 2012	316 322	215 819
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels</i>		

La valeur moyenne des actions achetées au cours de l'exercice a été de 0,955003 euros et la valeur moyenne des actions cédées de 1,051970 euros

9.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres

Aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres n'a été réalisée par les autres membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général Délégué, ou toutes personnes ayant un pouvoir de décision de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la société ou ayant un accès régulier à des informations privilégiées, ni par les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus.

9.6. Marché des instruments financiers - cotation

Depuis le 14 décembre 2004 les actions d'Index Multimédia sont cotées en continu sur le Second Marché devenu Eurolist d'Euronext Paris et plus précisément sur le Compartiment C (Small-caps) avec le code valeur FR 0004061513.

Index Multimédia est représenté dans l'indice principal CAC AllShares.

9.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société

Au 31 juillet 2012, la société n'a pas connaissance d'un quelconque pacte d'actionnaires ou convention analogue.

9.8. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice, il n'existe aucune participation des salariés au capital de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité.

Il est toutefois précisé ici que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ses mandataires sociaux et de ses membres du personnel.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations d'attribution.

9.9. Tableau de suivi des délégations

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous présentons dans les annexes au présent rapport le tableau de suivi des délégations du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011.

10. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

10.1. Social

Le groupe compte un effectif moyen sur l'exercice est de 55 personnes, cadres compris dont 45 personnes employées par Index Multimédia et 10 par TMC.

Au 31 juillet 2012 le nombre total de salariés du groupe était de 57 personnes.

L'effectif des sociétés françaises se répartit à la clôture de l'exercice comme suit :

- 50 salariés en contrat à durée indéterminée, dont 8 à temps partiel (principalement sur des durées de 20 et 30 heures),
- 5 salariés en contrat à durée déterminée
- 2 stagiaires

La répartition de l'effectif par sexe n'appelle pas d'observations particulières, tant dans les sociétés du groupe qu'au niveau du comité de direction.

Il est fait application de la loi sur la réduction du temps de travail, qui est de 35 heures en moyenne sur l'année pour les salariés à temps complet.

Les accords de participation conclus dans les sociétés dont l'effectif dépasse 50 salariés n'ont pas fait l'objet d'avenant au cours de l'exercice.

De façon générale, les relations sociales et le suivi des accords collectifs sont assurés par la direction de chaque société avec le support de la direction des ressources humaines du groupe.

Les activités sociales et culturelles portent notamment sur les régimes de mutuelle et les diverses activités culturelles et sportives des institutions représentatives du personnel.

Les actions de formation mises en place au cours de l'exercice écoulé se rapportent essentiellement aux domaines informatiques, management et anglais. Le montant global payé par Index Multimédia au titre de ces formations s'élève à 28 K€ (hors impact de reprise de provision liée au du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place en 2011).

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 4 196 heures au 31 juillet 2012. Aucun salarié n'a fait de demande d'utilisation de tout ou partie de leur droit au cours de l'exercice.

Un Plan de Rémunération Variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs, destiné à remotiver les équipes restantes et approuvé par les instances représentatives du personnel, mis en place à compter du 1^{er} avril 2007, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2011-2012.

10.2. Environnement

La nature des activités de la société n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. La société exerce, en effet des activités de services non polluants.

Par ailleurs, la société s'efforce dans ses achats de privilégier des systèmes peu consommateurs d'énergie.

La société n'a constitué aucune provision pour risques en matière d'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Toulouse

Le 30 novembre 2012

Le Conseil d'Administration

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale				
au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce et				
utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2011-2012				
(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)				
N° Résolution PV AGM 15/12/2011	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VI	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (15/06/2013)	
VIII	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (15/02/2014)	
N° Résolution PV AGM 17/12/2010	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VI	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (17/06/2012)	
VIII	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (17/02/2013)	
N° Résolution PV AGM 30/11/2009	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
IX	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (30/01/2012)	
X	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la société à libérer en espèces ou pas compensation avec des créances liquides et exigibles.	Le montant total des augmentations de capital ne pouvant pas excéder le montant nominal de 930,000 euros	26 mois (30/01/2012)	Utilisation de la délégation conseil d'administration du 11/12/2009
XI	Autorisation au conseil d'administration de consentir aux salariés et aux mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation du capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales	Le nombre total d'actions consenties ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social existant au jour de l'autorisation	38 mois (30/01/2013)	



Comptes consolidés annuels Exercice clos le 31 juillet 2012

SOMMAIRE

- 1 Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
- 2 Compte de résultat consolidé
- 3 Bilan consolidé
- 4 Tableau des flux de trésorerie
- 5 Etat des variations des capitaux propres
- 6 Annexe aux comptes consolidés
- 7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012**

RESULTAS ANNUELS 2011-12 :

**Chiffre d'affaires: 9 684 K€
Résultat Opérationnel: - 10 366 K€
Résultat net des activités maintenues: - 9 479 K€**

Compte de résultat simplifié aux normes IFRS		
(en K€)	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) Retraité*
Chiffres d'affaires	9 684	12 785
Marge Brute	7 280	8 751
Résultat opérationnel	- 10 366	- 3 809
Coût de l'endettement	71	16
Résultat financier	- 717	- 20
Résultat avant impôt des activités maintenues	- 11 083	- 3 829
Résultat après impôt des activités maintenues	- 9 479	- 3 871
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	-	- 648
Résultat net	- 9 479	- 4 519

*Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS1 et IAS 19.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2012, le chiffre d'affaires des activités maintenues, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 9 684 K€, contre 12 785 K€ au 30 juin 2011, soit une variation de - 24.2%.

La répartition du Chiffre d'affaires et de la Marge Brute par Business Unit est la suivante :

	Exercice fiscal 2011-12 (K€)						
	<u>Services Communautaires</u>	<u>Activité BtoO (Opérateurs)</u>	<u>Indirect Sales</u>	<u>Bien Etre</u>	<u>Grand Public</u>	<u>Online Game</u>	<u>Exercice 2010-11</u>
Chiffre d'affaires	2 578	2 031	3 811	924	207	133	9 684
% du CA Total	26,62%	20,97%	39,35%	9,54%	2,14%	1,37%	100,00%
Marge Brute	2 546	1 883	1 810	789	189	63	7 280
En % du CA	98,76%	92,71%	47,49%	85,39%	91,30%	47,37%	75,18%

Le résumé de la situation du groupe est détaillé dans le rapport de gestion ci-dessus.

GROUPE INDEX MULTIMEDIA

COMPTES CONSOLIDES

AU

31 JUILLET 2012



Etat de la situation financière

En K€	Notes	31/07/2012	30/06/2011 retraité*
ACTIFS			
Goodwill	6	8 752	15 752
Autres immobilisations incorporelles	7	1 102	2 151
Immobilisations corporelles	8	310	517
Actifs financiers non courants	9	104	810
Impôts différés actifs	23	-	-
Autres actifs non courants	10	-	153
Actifs non courants		10 268	19 383
Clients	11	2 402	4 989
Créance d'impôt sur les sociétés	12	22	1 094
Autres actifs courants	12	1 168	1 843
Actifs financiers courants	9	344	849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	847	459
Actifs courants		4 783	9 234
TOTAL ACTIFS		15 051	28 617
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social émis	14	1 346	1 346
Primes d'émission		13 215	56 093
Réserves de conversion		(142)	(199)
Autres réserves		253	(38 012)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société		(9 479)	(4 519)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		5 193	14 709
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres		5 193	14 709
Passifs financiers (part non courante)	18	-	574
Provisions (part non courante)	17	2 180	1 353
Avantages au personnel	17	308	191
Impôts différés passifs		-	-
Passifs non courants		2 488	2 118
Emprunts et passifs financiers (part courante)	18	849	806
Provisions (part courante)	17	176	1 163
Fournisseurs		4 366	5 157
Dette d'impôt sur les sociétés	19	150	1 750
Autres passifs courants	19	1 829	2 914
Passifs courants		7 370	11 790
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		15 051	28 617

* Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS 1 et IAS 19 (cf. Note 29)

Compte de résultat

En K€	Notes	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	31	9 684	12 785
Charges de marketing		(260)	(721)
Reversements aux partenaires		(2 144)	(3 314)
Autres achats et charges externes		(3 920)	(5 120)
Impôts et taxes		(197)	(407)
Charges de personnel	20	(3 315)	(4 189)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles		(1 682)	(1 550)
Dotations aux provisions		(958)	(443)
Dépréciation des goodwill	6	(7 000)	-
Licences et droits d'auteurs		(909)	(787)
Autres produits opérationnels		547	509
Autres charges opérationnelles		(212)	(572)
Résultat opérationnel		(10 366)	(3 809)
Coût de l'endettement financier brut		(27)	(36)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		98	52
Coût de l'endettement net		71	16
Autres produits financiers		8	24
Autres charges financières		(796)	(60)
Résultat financier		(717)	(20)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(11 083)	(3 829)
Impôts sur les résultats	23	1 605	(42)
Résultat après impôt des activités poursuivies		(9 479)	(3 871)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		-	(648)
Résultat net		(9 479)	(4 519)
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société- mère		(9 479)	(4 519)
Dont attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)	16		
- de base		-0,721	-0,343
- dilué		-0,721	-0,343
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro), pour les opérations poursuivies	16		
- de base		-0,721	-0,294
- dilué		-0,721	-0,294

* Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS 1 et IAS 19 (cf. Note 29)

Etat du résultat global

En K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Résultat net consolidé	(9 479)	(4 519)
<i>Autres éléments du résultat global reclassables ultérieurement en résultat net</i>		
Profits (pertes) de la conversion des états financiers	57	(40)
Effets d'impôt sur les autres éléments du résultat global reclassables	-	-
<i>Autres éléments du résultat global imputés à titre définitif en résultat global</i>		
Gains (pertes) actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	(86)	29
Effets d'impôt sur les autres éléments du résultat global non reclassable	-	-
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)	(29)	(11)
Résultat global consolidé	(9 508)	(4 530)
Dont résultat global part des participations ne conférant pas le contrôle	-	-
Dont résultat global attribuable aux propriétaires de la société	(9 508)	(4 530)

* Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS 1 et IAS 19 (cf. Note 29)

Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat net	Total attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30/06/2010	1 346	56 093	(34 476)	(3 589)	(159)	-	19 235	-	19 235
Autres éléments du résultat global	-	-	29	-	(40)	-	(11)	-	(11)
Résultat net	-	-	0	-	-	(4 519)	(4 519)	-	(4 519)
Résultat global consolidé	-	-	29	-	(40)	(4 519)	(4 530)	-	(4 530)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats si cessions d'actions propres	-	-	(42)	42	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat / cession actions propres	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30/06/2011 retraité*	1 346	56 093	(34 489)	(3 523)	(199)	(4 519)	14 709	-	14 709
Autres éléments du résultat global	-	-	(86)	-	57	-	(29)	-	(29)
Résultat net	-	-	-	-	-	(9 479)	(9 479)	-	(9 479)
Résultat global consolidé	-	-	(86)	-	57	(9 479)	(9 508)	-	(9 508)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats si cessions d'actions propres	-	-	(24)	24	-	-	-	-	-
Affectation du résultat **	-	(42 878)	38 359	-	-	4 519	-	-	-
Rachat / cession actions propres	-	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31/07/2012	1 346	13 215	3 761	(3 508)	(142)	(9 479)	5 193	-	5 193

* Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS 1 et IAS 19 (cf. Note 29)

** cf. Note 14

Tableau de variation des flux de trésorerie

En K€	Notes	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Résultat net des activités poursuivies		(9 479)	(3 871)
Variations des amortissements & provisions		8 585	1 587
Charges / (Produits) d'impôts		-	(5)
(Plus) ou moins value de cession		14	131
Charges financières		(24)	16
Marge brute d'autofinancement		(904)	(2 142)
Variation du besoin en fonds de roulement (1)		2 126	3 463
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		1 222	1 321
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	7	(420)	(1 394)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(25)	(17)
Cessions d'immobilisations corporelles (3)	8	-	224
Variation nette des actifs financiers (4)	9	157	(624)
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation		(36)	(160)
Incidence des variations de périmètre (5)		-	(12)
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		(324)	(1 983)
Rachats d'actions propres	14	(140)	(142)
Cessions d'actions propres	14	131	147
Remboursements d'emprunts	18	(57)	-
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN	18	(44)	(205)
Charges d'intérêts décaissées		24	(16)
Remboursement des avances sur financement des sociétés d'affacturage	18	(467)	(599)
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		(553)	(815)
IV - Incidence des variations des taux de change		7	(5)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)		352	(1 482)
VI - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES ABANDONNEES OU EN COURS DE CESSION		-	(58)
VII - FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)		352	(1 540)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités poursuivies		458	1 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités abandonnées		-	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	13	810	458
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		352	(1 540)

* Retraité de la présentation des écarts actuariels suite à la révision des normes IAS 1 et IAS 19 (cf. Note 29)

- (1) Dont sur la période (2 588) K€ de variation des créances nettes clients, 895 K€ de variation des dettes fournisseurs, (852) K€ de variation des autres créances liées à l'activité et 4 285 K€ des autres dettes liées à l'activité ;
- (2) Dont sur la période 326 K€ de frais sur mission Gate et les jeux associés, et 43 K€ concernant Planet SMS ;
- (3) Vente au 30 juin 2011 de l'activité Micro-paiements ;
- (4) Dont sur la période : 500 K€ de prêt accordé à la société mère INDEX CORPORATION dont 250 K€ remboursé au 31 juillet 2012, et 171 K€ de remboursement des prêts par CAT et 262 K€ de remboursement de la créance sur la cession des titres CAT et TAKTIL ; dont au 30 juin 2011 : prêts sans garantie octroyés à CAT pour 385 K€ et 1 164 K€, et 123 K€ de remboursements de cautions ;
- (5) Incidence au 30 juin 2011 de la cession de Luna. La cession des filiales CAT et Taktil a fait l'objet d'une créance remboursable sur 2 ans ;

SOMMAIRE

Note 1.	Informations générales -----	38
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation -----	38
Note 3.	Faits marquants de la période -----	47
Note 4.	Evénements postérieurs à la clôture -----	48
Note 5.	Périmètre de consolidation -----	49
Note 6.	Goodwill -----	49
Note 7.	Immobilisations incorporelles -----	51
Note 8.	Immobilisations corporelles -----	54
Note 9.	Actifs financiers non courants et courants -----	56
Note 10.	Autres actifs non courants -----	57
Note 11.	Créances clients -----	58
Note 12.	Autres actifs courants -----	59
Note 13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie -----	59
Note 14.	Capitaux propres -----	59
Note 15.	Gestion des risques -----	61
Note 16.	Résultat par action -----	62
Note 17.	Provisions -----	63
Note 18.	Passifs financiers -----	65
Note 19.	Autres passifs courants -----	67
Note 20.	Charges de personnel et effectifs -----	67
Note 21.	Autres produits et charges opérationnels -----	68
Note 22.	Résultat financier -----	69
Note 23.	Impôts sur les résultats -----	69
Note 24.	Parties liées -----	71
Note 25.	Contrats de location -----	72
Note 26.	Engagements et passifs éventuels -----	73
Note 27.	Notes sur les flux de trésorerie -----	73
Note 28.	Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers -----	74
Note 29.	Information comparative -----	76
Note 30.	Résultat net des activités abandonnées -----	80
Note 31.	Information sectorielle -----	81
Note 32.	Honoraires d'audit et autres prestations -----	82

Notes relatives aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

Le groupe INDEX MULTIMEDIA est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à destination du grand public et du monde de l'entreprise en France.

INDEX MULTIMEDIA est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 36 rue Jacques Babinet à Toulouse.

Les états financiers consolidés au 31 juillet 2012 ont été arrêtés le 30 novembre 2012 par le Conseil d'Administration.

Sauf indication particulière, les informations financières sont exprimées en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe INDEX MULTIMEDIA au 31 juillet 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est l'Euro.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les normes et interprétations utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 juillet 2012 sont identiques à celles utilisées pour les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet 2011. Celles-ci portent sur :

- Révision de la norme IAS 24, relative à l'information au titre des transactions avec les parties liées et issu du règlement européen du 19 juillet 2010 (UE n°632/2010) ;
- Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies et portant sur les paiements anticipés des exigences de financement minimal et issu du règlement européen du 23 juillet 2010 (UE n°633/2010) ;
- Améliorations annuelles mai 2010 pour les amendements visant à améliorer notamment 2 normes (IFRS 1 et IAS 34) et l'interprétation IFRIC 13 et issus du règlement du 18 février 2011 (UE n°149/2011) ;
- Amendement de la norme IFRS 7, relative à l'information à présenter dans le cadre de transferts d'actifs financiers et issu du règlement européen du 22 novembre 2011 (UE n°1205/2011) ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact sur le résultat et la situation financière de la période.

Le groupe a appliqué par anticipation les normes ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 31 juillet 2012:

- Révision de la norme IAS 1, relative à la présentation des états financiers et issue du règlement européen du 5 juin 2012 (UE n°475/2012), modifiant principalement la présentation de l'état du résultat global ;
- Révision de la norme IAS 19, relative aux avantages du personnel et issue du règlement européen du 5 juin 2012 (UE n°475/2012), portant principalement sur la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des écarts actuariels en autres éléments du résultat global ;

Les effets de l'application de la norme IAS 19 sur les états financiers comparatifs sont présentés en Note 29.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation d'autres normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 juillet 2012.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 juillet 2012.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et certaines hypothèses concernent le futur.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour l'évaluation des goodwill, des autres immobilisations incorporelles, des provisions et des dépréciations. A ce titre, la direction d'Index Multimédia a analysé au 31 juillet 2012:

- Goodwill :
Un test de dépréciation sur les goodwill a été réalisé dans le cadre des comptes consolidés annuels au 31 juillet 2012. Il a donné lieu à la constatation d'une dépréciation de 7 000 K€ (cf. Note 6).
- Actifs détenus sur CAT et ses partenaires (cf. Note 9) :
Les sociétés CAT et TAKTIL cédées en décembre 2010 par INDEX MULTIMEDIA ainsi que la société Génésis, acquéreur desdites sociétés, ont été placées en redressement judiciaire en date du 12 juin 2012.
Compte tenu de ces éléments, le montant total des créances et des prêts restant dû par ces trois sociétés a été provisionné dans les comptes du groupe pour un montant global sur l'exercice de 1 678 K€ qui se décompose de la façon suivante :
 - Dépréciation des créances clients pour 617 K€ dont 594 K€ de dotation sur l'exercice sur Index Multimédia et 23 K€ sur Adrian Bay ;
 - Dépréciation du soldes créances liées à la vente de CAT et Taktil pour 292 K€ ;
 - Dépréciation des prêts à CAT pour 769 K€ ;
- Provision sur contrôle fiscal :
Les estimations relatives au contrôle fiscal portant sur la période 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2008 ont été revues au 31 juillet 2012 suite aux derniers échanges avec l'administration fiscale et à une analyse des conseils juridiques de la société (cf. Note 19).
- Continuité d'exploitation :
La continuité d'exploitation du Groupe est appréciée à travers plusieurs éléments :
 - Les estimations et hypothèses retenues au 31 juillet 2012 pour ce qui concerne les cash-flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 juillet 2012 et les tendances constatées sur le 1^{er} trimestre de l'exercice 2012/2013.

- Index Multimédia a obtenu par courrier du 9 novembre 2012 une lettre de confort de la société mère Index Corporation pour l'exercice 2012/2013.
- Index Multimédia, fournisseur de contenus multimédia à valeur ajoutée, acteur majeur dans le domaine du « digital Entertainment », a poursuivi ses efforts afin de restaurer sa rentabilité et son influence sur le marché. Suite au changement de la direction générale intervenu en février 2012, Index Multimédia a mis en place une nouvelle stratégie « Plan IMM 2015 ». L'objectif de ce plan est de redéfinir la mission et l'identité d'Index Multimédia qui a fêté, en octobre 2012, son 25^{ème} anniversaire.
Le Plan IMM 2015 a pour ambition, en particulier, de mettre en avant un nouvel axe de développement : le « Digital Business », élargissant le champ d'activités du Groupe. Tout en renforçant les activités historiques dans le domaine du « Digital Entertainment » de la BU « B to B » (services communautaires, services audiotel, SMS et d'hébergement) et des « jeux », le Digital Business traduit la volonté de conquérir le marché du marketing mobile au service des entreprises.
Au même titre que les activités existantes, le Digital business bénéficiera de la synergie des savoir-faire traditionnels avec des offres diverses et innovantes : Audio, Vidéo, SMS, Web, Mobile, Télé connectée et Serveur. Index Multimédia travaille pour le compte d'entreprises dans différents secteurs désireuses d'utiliser des outils technologiques de marketing mobile dans leur business. Cette nouvelle stratégie va permettre d'ouvrir de nouveaux marchés à Index Multimédia, créant ainsi un levier de développement supplémentaire.
Pour relever ce défi, le Groupe a poursuivi l'effort de rationalisation organisationnelle. En effet, Index Multimédia a procédé, en juillet 2012, à la transmission universelle des patrimoines pour les quatre filiales : 3614, ADRIAN BAY, JEUX et LIVRE et ce, afin d'optimiser son organisation, mieux adaptée à notre nouvelle stratégie.

Règles de consolidation

- **Les filiales**

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Les entreprises associées**

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote) sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat et la quote-part du Groupe dans les variations de capitaux propres est comptabilisée en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Le goodwill lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les résultats sur les opérations internes avec les entreprises associées sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces entités.

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur ; est comptabilisé en tant que goodwill.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des goodwill sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne «Dépréciations des goodwill».

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres « Différence de conversion ».

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les écarts de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

Présentation des éléments non courants et courants

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs en courants et non courants conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs et passifs sont présentés en courants lorsque :

- L'actif ou le passif est détenu à des fins de transactions ;
- L'actif ou le passif doit être réalisé ou réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs ou passifs qui ne répondent pas à ces critères sont présentés en non courants.

Immobilisations incorporelles

• Frais de développement

Lorsque les conditions définies par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont réunies, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des relations contractuelles identifiées lors de regroupements d'entreprises, des logiciels, des codes télétel et numéros Audiotex, ou bien encore des bases de données.

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 1 et 3 ans
Relations contractuelles (contrats opérateurs)	Linéaire	Durée du contrat restant à courir

Immobilisations corporelles

• Valeur brute

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

• Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Linéaire	Entre 6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	Entre 3 et 4 ans

Contrats de location

• Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû. Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe (voir Note 25). Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

• Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Dépréciation des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Pour les actifs qu'il n'est pas possible de tester individuellement, et notamment les goodwill, les tests de valeur sont effectués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

INDEX MULTIMEDIA a défini les UGT en phase avec les options stratégiques définies par le groupe et avec le découpage retenu pour les besoins du reporting interne.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'activité du Groupe est exercée au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).

Une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à chaque clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif et sa valeur d'utilité.
- La juste valeur est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la troisième année.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'utilité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations des goodwill ».

Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé et ne réalise aucune opération de couverture.

- **Les actifs évalués en juste valeur par le résultat**

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Ecart de juste valeur des actifs financiers ».

- **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

La trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie. Sont également exclues les avances de trésorerie reçues dans le cadre des contrats d'affacturage en place dans le groupe.

Passifs financiers

Le Groupe enregistre un passif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, les dettes d'exploitation et les découverts bancaires.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Engagements de retraite et assimilés

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies :

- En matière de régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique « Charges de personnel », intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice.
- En matière de régimes à prestations définies les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service.

Pour les sociétés étrangères, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en matière de financement des retraites des salariés.

Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les ajustements liés à l'expérience et par les changements d'hypothèses. Depuis le 31 juillet 2012, les écarts sont comptabilisés directement et définitivement dans les autres éléments du résultat global (cf. Note 29).

Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont détaillés en Note 17.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilan de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une même entité imposable sont compensés si, et seulement si, ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Elles sont classées sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure. Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Reconnaissance du revenu

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le produit d'une transaction faisant intervenir une prestation de services est comptabilisé en fonction de l'avancement de la transaction à la date de clôture si le résultat de cette transaction peut être estimé de façon fiable. Le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au Groupe ;
- Le degré d'avancement à la date d'arrêté peut être évalué de façon fiable ;
- Les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas du Groupe, les revenus sont reconnus :

- Soit en fonction des volumes gérés (confirmés par les relevés des opérateurs ou issus des systèmes internes) ;
- Soit lors de la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- Soit de manière linéaire sur la durée du contrat pour des prestations continues facturées forfaitairement (minimum garanti)

Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif.

Information sectorielle

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'activité du groupe se décline en six Business Units qui constituent autant de secteurs opérationnels :

-
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);

Note 3. Faits marquants de la période

Changement de date de clôture

Afin d'harmoniser les dates de clôture au sein des sociétés du groupe INDEX CORPORATION, l'assemblée générale du 15 décembre 2011 a approuvé le changement de la date de clôture annuelle qui a été ramené du 30 juin 2012 au 31 juillet 2012 soit un exercice annuel clos en 2012 d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

Changement de gouvernance

Le 2 février 2012, M. Kiichiro IMAMURA, précédemment Directeur Général Délégué d'INDEX MULTIMEDIA, a succédé à M. Takuo Tanimoto dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Mme Yoshimi OCHIAI, Directeur Général de la société INDEX CORPORATION Japon a été nommé administrateur d'INDEX MULTIMEDIA le 2 février 2012.

La nouvelle équipe dirigeante, étoffée par l'arrivée le 3 novembre 2011 de M. Patrick DEHLINGER au poste de Directeur Général Adjoint, a élaboré la nouvelle stratégie de développement du groupe appelé « plan IMM 2015. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation le 17 avril 2012.

Provision des créances et prêts liés à CAT, Taktil et Génésis

Les sociétés CAT et Taktil cédées en décembre 2010 par Index Multimédia ainsi que la société Génésis, acquéreur desdites sociétés, ont été placées en redressement judiciaire en date du 12 juin 2012.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des créances et des prêts restant dû par ces trois sociétés a été provisionné dans les comptes du groupe pour un montant global sur l'exercice de 1 678 K€ qui se décompose de la façon suivante :

- Dépréciation des créances clients pour 617 K€ dont 594 K€ de dotation sur l'exercice sur Index Multimédia et 23 K€ sur Adrian Bay ;
- Dépréciation du soldes créances liées à la vente de CAT et Taktil pour 292 K€ ;
- Dépréciation des prêts à CAT pour 769 K€ ;

Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation effectués au 31 juillet 2012 ont conduit à comptabiliser une dépréciation du goodwill de 7 000 K€ dont 1 546 K€ sur l'UGT Indirect Sales et 5 454 K€ sur l'UGT B2O (cf. Note 6).

Reprise de la provision sur risque fiscal

La société Index Multimédia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 K€ le 5 avril 2010.

Suite aux derniers échanges avec l'administration fiscale et à une analyse de ses conseils juridiques, la direction d'Index Multimédia estime pouvoir résoudre ce risque fiscal sous forme transactionnelle à hauteur d'un montant qui ne devrait pas excéder 150 K€.

La direction a par conséquent décidé de reprendre la provision enregistrée sur l'exercice 2010 à hauteur de 1 600 K€ et de conserver 150 K€ au 31 juillet 2012. La reprise de la provision de 1 600 K€ a été constatée dans le poste « charge d'impôt sur les résultats » dans l'état du résultat en application d'IAS 12.

Enquête administrative sur la filiale 123 Multimédia Ltd

Le mardi 4 octobre 2011, la société a fait l'objet d'une perquisition de la brigade financière suite à deux ordonnances émises par les tribunaux de grande instance de Toulouse et de Paris concernant une présomption envers la filiale 123 Multimédia Ltd qui se serait soustraite aux déclarations et au paiement de l'impôt société et de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette filiale domiciliée au Royaume Uni a effectué les formalités de déclaration et de paiement de ces éléments aux autorités anglaises.

Le groupe a fait appel de ces deux ordonnances. Le groupe n'a pas eu à ce jour de suite à cette enquête judiciaire.

Investigation du service des enquêtes de l'AMF

La société a fait l'objet d'une investigation du service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'absence d'information communiquée dans le prospectus du 23 décembre 2009 et de la note d'information complémentaire du 11 janvier 2010 au sujet du contrôle fiscal notifié le 23 décembre 2009.

La Commission des sanctions de l'AMF a prononcé une sanction de 10 K€ à l'encontre d'INDEX MULTIMEDIA le 3 juillet 2012.

L'acceptation par INDEX MULTIMEDIA de cette sanction a clôturé cette affaire.

Note 4. Evénements postérieurs à la clôture

Contrôle fiscal

La société INDEX MULTIMEDIA fait l'objet depuis le 10 août 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos le 30 juin 2009, 2010 et 2011.

Procédures judiciaires Génésis, CAT et Taktil

Le 12 juin 2012, les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en redressement judiciaire. Le 9 novembre 2012, les organes de procédure collective de ces trois sociétés ont assigné la société INDEX MULTIMEDIA en extension de procédure collective devant le Tribunal de Commerce de Toulouse. Le 20 novembre 2012 les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en liquidation judiciaire.

La société INDEX MULTIMEDIA a étudié attentivement avec ses avocats cette assignation qu'elle conteste totalement et estime que cette action en extension, telle qu'elle a été introduite et est motivée à ce stade de la procédure, a très peu de chance de prospérer.

Dans ce contexte, la société INDEX MULTIMEDIA n'a pas constitué de provision dans les comptes arrêtés au 31 juillet 2012.

Subsidiairement, nous vous indiquons qu'INDEX MULTIMEDIA avait au préalable assigné Génésis et CAT le 10 mai 2012 afin d'obtenir de ces deux sociétés le paiement des créances et prêts échus à cette date pour un montant de 756K€. Ces créances ont été dépréciées à 100%.

Note 5. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation

Les entités comprises dans le périmètre de consolidation au 31 juillet 2012 sont les suivantes :

Entités	Pays	% Intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
INDEX MULTIMEDIA	France	100,00%	100,00%	Sté mère
123 MULTIMEDIA Limited	Grande-Bretagne	100,00%	100,00%	I.G.
CLEVER TECHNOLOGIES	Maroc	99,87%	99,87%	I.G.
TMC	France	100,00%	100,00%	I.G.

Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué entre le 30 juin 2011 et le 31 juillet 2012 de la manière suivante :

Société	Pays	% Intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Évolution
ADRIAN BAY	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine *
LIVRE	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine *
3614	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine *
JEUX	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine *

* Transfert universel de patrimoine (TUP) au 31 juillet 2012 suite à la réunion de l'associé unique du 23 mai 2012

Note 6. Goodwill

Le goodwill a été affecté aux différentes UGT définies par le Groupe selon la nouvelle organisation en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Au 31 juillet 2012 les goodwill s'établissent comme suit :

En K€	Valeur brute au 31/07/2012 (13 mois)	Cumul dépréciation 31/07/2012 (13 mois)	Valeur nette au 31/07/2012 (13 mois)
UGT « Indirect sales »	10 731	(6 655)	4 076
UGT « Community services »	8 507	(3 831)	4 676
UGT « B2O »	9 923	(9 923)	-
UGT totalement dépréciées	47 177	(47 177)	-
Total	76 338	(67 586)	8 752

Les résultats du test de dépréciation au 31 juillet 2012 ont conduit à constater une dépréciation de 1 546 K€ sur l'UGT Indirect Sales, et 5 454 K€ sur l'UGT B2O.

Pour rappel, au 30 juin 2011, les goodwill s'établissent comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2011 (12 mois)	Cumul dépréciation 30/06/2011 (12 mois)	Valeur nette au 30/06/2011 (12 mois)
UGT « Indirect sales »	10 731	(5 109)	5 622
UGT « Community services »	8 507	(3 831)	4 676
UGT « B2O »	9 923	(4 469)	5 454
UGT totalement dépréciées	47 177	(47 177)	-
Total	76 338	(60 586)	15 752

Il n'a été constaté aucune dépréciation sur les goodwill au 31 juin 2011.

Dépréciation du goodwill

Le test de dépréciation de ces goodwill a été effectué selon la méthode décrite en Note 2. Les hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital (11,6% au 31 juillet 2012 et 12% au 30 juin 2011) y compris un bêta pour prendre en compte une prime de risque ;
- Les cash-flows ont été déterminés à partir du business plan à trois ans ;
- Taux de croissance à l'infini : 2% au 31 juillet 2012 et au 30 juin 2011.

Les principales hypothèses utilisées tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

L'analyse de la sensibilité de la différence entre la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur comptable après dépréciation est présentée selon les deux paramètres retenus ci-dessous :

- Variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation ;
- Variation de plus ou moins 10 % du chiffre d'affaires.
- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Indirect sales »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires		
	-10%	0%	+10%
-1%	(4 128)	405	4 902
0%	(4 087)	-	4 051
+1%	(4 054)	(330)	3 359

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Community services »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires		
	-10%	0%	+10%
-1%	6 143	8 198	10 235
0%	5 004	6 861	8 700
+1%	4 080	5 776	7 455

Note 7. Immobilisations incorporelles

Au 31 juillet 2012

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles (1)	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 768	9 896	1 457	15 121
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 862)	(9 896)	(212)	(12 970)
Valeurs nettes à l'ouverture	906	-	1 245	2 151
Acquisitions (2)	55	-	361	416
Cessions	-	-	(8)	(8)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	407	-	(407)	-
Valeurs brutes à la clôture	4 230	9 896	1 403	15 529
Amortissements et provisions (3)	(452)	-	(1 005)	(1 457)
Cessions	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(3 314)	(9 896)	(1 217)	(14 427)
Activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	916	-	186	1 102
dont actifs en location financement	-	-	-	-

(1) Les frais activables concernent essentiellement :

- Des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités SNS pour le site tchathe.com ;
- Des coûts de développement pour les projets Mission Gate, Pandora Saga, Oshokujinavi et Planete SMS.

Certaines fonctionnalités n'ayant pas encore été déployées, les coûts y afférant sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours. Les immobilisations en cours se

composent principalement au 31 juillet 2012 de Planete SMS pour 12 K€, les autres immobilisations incorporelles étant des Noms de domaines et droits assimilés.

Les autres variations comprennent le transfert au poste Logiciels et droit assimilés lors de la mise en service des logiciels.

Les projets Oshokujinavi et Pandora Saga ont été entièrement dépréciés au 31 juillet 2012.

Les coûts de développement des produits et services sont essentiellement constitués de charge de personnel de développement informatique. Le montant des coûts de développement relatifs à des projets non identifiés est de 463 K€ et sont présentés en charge de personnel au 31 juillet 2012.

- (2) Les acquisitions sont composées par :
- a. Logiciels et droits assimilés :
 - i. Mission Gate et jeux associés pour 15 K€ ;
 - ii. Planet SMS pour 7 K€ ;
 - iii. SNS pour 21 K€ ;
 - iv. Tower of Dragua pour 11 K€ ;
 - b. Autres immobilisations incorporelles : la variation de 361 K€ est due à des coûts engagés sur le projet Mission Gate pour 311 K€ et 48 K€ sur Planet SMS;
- (3) Dont 706 K€ de dépréciation sur Oshokujinavi (Coté Japon) et 238 K€ pour Pandora Saga constatée au 31 juillet 2012 ;

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 941	9 896	1 701	14 538
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 711)	(9 896)	(212)	(12 819)
Valeurs nettes à l'ouverture (1)	230	-	1 489	1 719
Acquisitions (2) (3)	503	-	1 126	1 629
Cessions	(2)	-	-	(2)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre (4)	(9)	-	-	(9)
Autres variations (5)	335	-	(1 370)	(1 035)
Valeurs brutes à la clôture	3 768	9 896	1 457	15 121
Amortissements et provisions (6)	(1 145)	-	-	(1 145)
Cessions	2	-	-	2
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre (4)	4	-	-	4
Autres variations (5)	988	-	-	988
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 862)	(9 896)	(212)	(12 970)
Activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	906	-	1 245	2 151
dont actifs en location financement	-	-	-	-

Les frais activables concernent des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités SNS pour le site Tchatche.com, ainsi que Tower of Druaga. Ces fonctionnalités n'ayant pas encore été déployées, ces coûts sont enregistrés en immobilisations en-cours. Il n'existe pas d'autres coûts susceptibles d'être activés.

- (1) Hors actifs non courants relatifs aux activités abandonnées de CAT ;
- (2) Acquisitions de logiciels et droits assimilés de 503 K€ dont :
 - a. SNS pour 308 K€ ;
 - b. Tower of Druaga pour 193 K€ ;
- (3) - Immobilisations incorporelles en cours de 1 004 K€ dont :
 - a. Oshokuji navi pour 706 K€
 - b. Projet online game pour 238 K€ ;
 - c. Projet social game pour 60 K€- Mise en service d'immobilisations en cours sur l'exercice de 73 K€ dont :
 - a. Tower of Druaga pour 32 K€ ;
 - b. SNS pour 41 K€ ;
- (4) La variation de périmètre correspond à la sortie de Taktil : les actifs de Taktil n'ont pas été présentés au 30 juin 2010 en Actifs non courants destinés à être cédés ;
- (5) Dont reclassement de 1 326 K€ du poste immobilisations incorporelles en cours au poste logiciels et droits assimilés pour les projets suivants dont :
 - a. Blogsphere pour 900 K€ ;
 - b. Tower of Druaga pour 313 K€ ;
 - c. SNS pour 122 K€ ;Dont 1 035 K€ de mises au rebut ;
- (6) Dont 300 K€ d'amortissements et une provision pour dépréciation de 600 K€ sur Blogsphere ;

Note 8. Immobilisations corporelles

Au 31 juillet 2012

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 727	1 758	4 485
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 628)	(1 340)	(3 968)
Valeurs nettes à l'ouverture	99	418	517
Acquisitions	6	18	24
Cessions (1)	(323)	(60)	(383)
Ecart de conversion			-
Variations de périmètre			-
Autres variations			-
Valeurs brutes à la clôture	2 410	1 716	4 126
Amortissements	(88)	(145)	(232)
Dépréciations suite à test de valeur			-
Cessions (1)	323	60	383
Ecart de conversion			-
Variations de périmètre			-
Autres variations			-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 393)	(1 425)	(3 817)
Activités destinées à être cédées	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	17	291	310
dont actifs en location financement	-	-	-

- (1) Correspond principalement à la sortie du bien financé par un contrat de location financement (EMC2). Le Groupe n'a pas levé l'option à l'échéance du contrat de location financement.

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	5 549	2 999	8 548
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(5 230)	(2 091)	(7 321)
Valeurs nettes à l'ouverture (1)	319	908	1 227
Acquisitions	12	5	17
Cessions (2)	(132)	(144)	(276)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre (3)	(6)	(62)	(68)
Autres variations (5)	(2 696)	(1 040)	(3 736)
Valeurs brutes à la clôture	2 727	1 758	4 485
Amortissements	(224)	(191)	(415)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions (2)	128	136	264
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre (3)	3	40	43
Autres variations (5)	2 695	766	3 461
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 628)	(1 340)	(3 968)
Activités destinées à être cédées	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	99	418	517
dont actifs en location financement (4)	44	-	44

- (1) Hors actifs non courants relatifs aux activités abandonnées de CAT ;
- (2) Les cessions correspondent principalement à des mises au rebut ;
- (3) La variation de périmètre correspond à la sortie de Taktil : les actifs de Taktil n'ont pas été présentés au 30 juin 2010 en Actifs non courants destinés à être cédés ;
- (4) Il ne reste qu'un seul contrat de location financement (EMC2) au 30 juin 2011;
- (5) Mises au rebut ;

Note 9. Actifs financiers non courants et courants

Au 31 juillet 2012

Les variations de la période des actifs financiers non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2011	Augmentations	Remboursements / Cessions	Reclassement	Actualisat.	Dépréciation	31/07/2012
Prêts et créances (1)	1 112	535	(438)	-	30	(793)	447
Autres actifs financiers sur cessions	547	8	(262)	-	7	(300)	0
Total brut	1 659	543	(700)	-	38	(1 093)	447
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	1 659	543	(700)	-	38	(1 093)	448
- dont Part courant	849	514	(684)	443	-	(779)	344
- dont Part non courante	810	29	(16)	(443)	38	(314)	104

- 1) Suite à la mise en redressement judiciaire de la société CAT, l'ensemble des créances sur cette société a été déprécié. A l'issue de cette dépréciation, les actifs financiers courants et non courants se décompose :
- Prêt de 250 K€ à Index Corporation ;
 - TVA récupérable de 116 K€ ;
 - Dépôts et cautionnements versés de 58 K€ ;
 - Autres actifs pour 32 K€ ;

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des actifs financiers non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2010	Augmentations	Remboursements / Cessions	Actualisation / dépréciation	30/06/2011
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Prêts et créances (1)	279	1 549	(672)	(44)	1 112
Actions propres	-	142	(142)	-	-
Autres actifs financiers sur cessions (2)	2	770	(182)	(43)	547
Total brut	281	2 461	(996)	(87)	1 659
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs financiers	281	2 461	(996)	(87)	1 659
- dont Part courant	-	1 081	(638)		849
- dont Part non courante	281	1 380	(358)	(87)	810

(1) Les augmentations de prêts correspondent :

- a. Prêt sans garantie de 385 K€ à CAT remboursable sur 2 ans et rémunéré au taux de 3%.

Ce prêt actualisé s'élève à 278 K€ au 30 juin 2011 dont 51 K€ présentés en actifs financiers non courants et 227 K€ présentés en actifs financiers courants ;

- b. Prêt sans garantie de 1 164 K€ à CAT dont 793 K€ remboursable sur 4 ans à compter du 31.05.2011 et rémunéré au taux d'intérêt de 4%.

Ce prêt actualisé s'élève à 735 K€ au 30 juin 2011 dont 520 K€ en actifs financiers non courants et 215 K€ présentés en actifs financiers courants.

(2) Les augmentations d'actifs financiers sur cessions correspondent principalement à la créance sans garantie GENESIS sur la cession des titres CAT et TAKTIL pour 700 K€.

Au 30 juin 2011, cette créance actualisée s'élève à 547 K€ dont 168 K€ en actifs financiers non courants et 379 K€ présentés en actifs financiers courants. Cette créance est échelonnée sur 2 ans et rémunérée à 2,4%.

Note 10. Autres actifs non courants

Les variations de la période des autres actifs non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2011	Augmentations	Reclassement en courant	Actualisation / dépréciation	31/07/2012
Créances clients non courantes (1)	153		(153)		(0)
Autres actifs non courants	153	-	(153)	-	(0)

(1) Ce poste comprenait à l'ouverture la créance client avec CAT d'un montant initial de 284 K€ et échelonnée sur 18 mois et actualisée au taux d'Euribor 1 an + 1%. Le solde de cette créance CAT de 106 K€ est passé à moins d'un an sur l'exercice et a été présenté en créance client courante.

Le poste comprenait également une créance Skykitt de 47 K€ passée à moins d'un an sur l'exercice et présenté en créance client courante, et dépréciée.

Note 11. Créances clients

Le poste clients a évolué comme suit :

En K€	31/07/2012	30/06/2011
Créances clients brutes (1)	4 602	8 385
Dépréciations (2)	(2 200)	(3 396)
Créances clients nettes	2 402	4 989

(1) Ce poste comprend

- Créances clients sans garantie de 815 K€ sur la vente de 2 licences Blogosphere. Ces deux créances clients sont échelonnées sur 2 ans et actualisées au taux d'Euribor 1 an + 1%. Au 30 juin 2011, l'une de ces créances a été provisionnée à 100% pour 336 K€. L'autre créance s'élève à 229 K€ et est dépréciée à 100 % au 31 juillet 2012. Cette créance est présentée en créances clients courant au 31 juillet 2012.
- Il n'existe pas au 31 juillet 2012 de créances France Télécom cédées à la société d'affacturage Natixis Factor (467 K€ au 30 juin 2011).
- Les créances clients relatives à CAT ont été dépréciées à 100% sur l'exercice pour un montant total de 617 K€.

(2) Dont CAT pour 617 K€, Wisetrade pour 335 K€ et Skykitt pour 229 K€, et 687 K€ relatif à des créances antérieures à 2007.

La ventilation par antériorité des créances clients et des dépréciations correspondantes s'effectue de la manière suivante :

En K€	31/07/2012	Non échues	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	4 602	2 458	719	158	140	1 128
Dépréciations	(2 200)	(325)	(449)	(158)	(140)	(1 128)
Créances clients nettes	2 402	2 132	270	(0)	0	0

En K€	30/06/2011	Non échues	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	8 385	3 281	802	1 211	36	3 055
Dépréciations	(3 396)	-	-	(341)	-	(3 055)
Créances clients nettes	4 989	3 281	802	870	36	-

Note 12. Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En K€	31/07/2012	30/06/2011
Créance d'impôt sur les sociétés (1)	22	1 094
Créances fiscales (2)	830	1 398
Créances sociales	6	22
Avances et acomptes versés	129	68
Charges constatées d'avance	201	355
Total Autres actifs courants	1 168	1 843

(1) La créance d'impôt de carry back de 1 094 K€ a été récupérée sur le 1^{er} semestre 2012.

(2) Constituée des crédits de TVA sur les encaissements.

Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En K€	31/07/2012	30/06/2011
Valeurs Mobilières de Placement	494	266
Disponibilités	354	193
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	847	459
Découverts & Concours bancaires courants	(38)	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	810	458

Les valeurs mobilières de placements sont composées de Sicav monétaires sur un marché liquide à risque faible.

Note 14. Capitaux propres

Capital social

Le capital au 31 juillet 2012 s'établit à 1 346 K€, divisé en 13 456 570 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le nombre moyen d'actions en circulation au 31 juillet 2012 s'établit comme suit :

	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	13 162 061	13 160 535
Augmentation de capital	-	-
Amortissement de capital	-	-
Variations des actions propres	(21 813)	1 526
Nombre d'actions en circulation à la clôture	13 140 248	13 162 061

Primes liées au capital social

L'Assemblée Générale du 15 décembre 2011 a décidé pour les comptes annuels d'INDEX MULTIMEDIA de compenser le report à nouveau et le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2011, soit un total de (42 878) K€ sur les primes d'émission, de fusion, d'apport d'un montant de 56 151 K€.

Actions propres

Au 31 juillet 2012, la société INDEX MULTIMEDIA détient un portefeuille d'actions propres composé de 316 322 actions.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés au 31 juillet 2012 pour une valeur de 3 508 K€.

Le nombre d'actions propres a évolué comme suit :

	Nombre
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011	294 509
Acquisitions de l'exercice	146 578
Cessions de l'exercice	124 765
Annulations de l'exercice	-
Nombre d'actions propres au 31 juillet 2012	316 322

Dividendes

La société INDEX MULTIMEDIA n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2012.

Paiements en actions

- **Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'INDEX MULTIMEDIA. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;

- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
 - Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.
- Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2008, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces actions.

Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution qui a expiré en juillet 2011.

- **Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'INDEX MULTIMEDIA des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options, soit jusqu'au 30 janvier 2013.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Note 15. Gestion des risques

Risque sur actions

INDEX MULTIMEDIA place sa trésorerie en SICAV monétaire à risque faible.

Concernant les actions propres, une diminution du cours du titre INDEX MULTIMEDIA d'un euro conduirait à une baisse de valeur de 216 K€.

Risque sur le cours des actions : le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs au cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas sur les marchés et ne détient aucun instrument financier classique ou dérivé.

Risque de taux

Le Groupe est endetté à hauteur de 811 K€ vis-à-vis de sa société mère. Cette dette est rémunérée au taux fixe de 2,257%.

Risque de change

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises. Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de défaillance de l'un de ses clients. Il fait en sorte de ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis d'eux. Des procédures sont mises en place pour encadrer et limiter ce risque (cf. Note 11).

Risque de liquidité

Suite à la cession des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing portée par la société CAT, le groupe s'est séparé d'activités devenues non stratégiques.

Le degré d'exposition au risque de contrepartie est faible compte tenu du profil de la clientèle d'INDEX MULTIMEDIA. La concentration de ce risque lié aux comptes clients est limitée par le nombre de clients. L'activité est toutefois majoritairement effectuée avec deux clients principaux. INDEX MULTIMEDIA, à l'exception de son contrat de factor pour les créances France Télécom (cf. Note 18), n'a contracté aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

Les échéances des passifs financiers significatives sont inférieures à 12 mois. Le Groupe considère qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour assurer les échéances de ces passifs courants composées principalement de la dette INDEX CORPORATION, des dettes envers les fournisseurs, le personnel et les organismes sociaux.

INDEX MULTIMEDIA a obtenu par courrier du 9 novembre 2012 une lettre de confort de la société mère INDEX CORPORATION pour l'exercice 2012/2013.

INDEX MULTIMEDIA a signé un contrat d'affacturage en mai 2011 avec Natixis Factor lui donnant la possibilité de mobiliser les créances de reversement audiotel du client France Telecom. Le montant mobilisable correspond au solde de la créance diminué d'une retenue de garantie de 10% et d'une réserve de 20%.

Note 16. Résultat par action

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Résultat net pour les opérations poursuivies, part du Groupe	(9 479)	(3 871)
Résultat net pour les opérations abandonnées, part du Groupe	-	(648)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	13 151 796	13 166 488
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement (1)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	13 151 796	13 166 488
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations poursuivies	-0,721	-0,294
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations abandonnées	0,000	-0,049
Résultat par action de base (en euros) total	-0,721	-0,343
Résultat par action dilué (en euros) total	-0,721	-0,343

(1) AUCUN INSTRUMENT DILUTIF N'A ETE EMIS A CE JOUR (CF. NOTE 14).

Note 17. Provisions

Provisions pour engagements de retraite

Les avantages au personnel provisionnés au 31 juillet 2012 concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe. La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 juillet 2012 à 308 K€ (contre 191 K€ au 30 juin 2011).

- Variation de la période

En K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Provision au bilan à l'ouverture	(191)	(307)
Variations de périmètre		5
Charges nettes de la période (détail ci-après)	(31)	(16)
Gains (pertes) actuariels en autres éléments du résultat global	(86)	29
Reprises nettes de la période		211
Prestations payées sur la période	-	-
Autres variations	-	-
Activités destinées à être cédées	-	(113)
Provision au bilan à la clôture	(308)	(191)

- Charges nettes de la période

En K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Coûts des services rendus	21	11
Coûts financiers	10	5
Charges de la période	31	16
Charges de restructuration (plan social)	-	-
Charges totales	31	16

- Provision pour pensions et autres avantages assimilés

En K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Indemnités de départ à la retraite	(308)	(191)
Médailles du travail	-	-
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	(308)	(191)

- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Taux d'actualisation	2,94%	4,85%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux moyen d'inflation anticipée	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	2002 avec décalages d'âges	2002 avec décalages d'âges

Autres provisions

Les variations sur l'exercice clos au 31 juillet 2012 des autres provisions se décomposent comme suit :

En K€	Provisions pour litiges			Total provisions pour litiges	Autres provisions	Total
	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres litiges			
Valeurs à l'ouverture 30/06/2011 retraité*	1 325	1 009	104	2 438	78	2 516
Dotations	156	123	-	279	15	294
Reprises utilisées	(109)	(96)	(56)	(261)	(14)	(275)
Reprises non utilisées	(170)	(35)	-	(205)	(6)	(211)
Écart de conversion	33	-	-	33	-	33
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 31/07/2012 (13 mois)	1 235	1 000	48	2 284	73	2 356
- dont part courante	25	89	48	162	15	176
- dont part non courante	1 211	911	-	2 122	58	2 180

Les dotations et reprises des provisions sont présentées en résultat opérationnel.

Les provisions sont principalement constituées de :

- Litiges commerciaux:
 1. Litige commercial de 800 K€ au titre d'une résiliation anticipée en mai 2008 d'un contrat auprès d'un prestataire. La provision a été comptabilisée depuis le 31 décembre 2009.
 2. Litige commercial de 271 K€ avec des affiliés micro paiements relatifs à des transactions de 2009.
- Litige sociaux dont 907 K€ relatifs à 3 litiges prud'homaux.

Note 18. Passifs financiers

Au 31 juillet 2012

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon (1)	Affacturage (2)	Concours bancaires	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2011	57	855	467	-	1 380
Augmentation	-	-	-	38	38
Diminution	(57)	(44)	-	-	(101)
Variation	-	-	(467)	-	(467)
Autres variations	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 31/07/2012	-	811	-	38	849
- dont part courante		811		38	849
- dont part non courante		-		-	-

(1) INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDING JAPON) a accordé un prêt à INDEX MULTIMEDIA, d'un montant de 1 000 milliers d'euros, remboursable en 36 mensualités du 31 octobre 2010 jusqu'au 31 juillet 2013, au taux de 2,257%. Les modalités de remboursement du prêt ont été renégociées dans un avenant signé le 31 août 2011 qui suspend jusqu'en février 2012 les paiements. Un nouvel avenant sur l'échéancier de remboursement a été signé en mai 2012 différant le remboursement à compter 30 septembre 2012 et jusqu'au 31 juillet 2013.

(2) Au 30 juin 2011, INDEX MULTIMEDIA bénéficiait d'un contrat d'affacturage auprès de la Banque Populaire Natixis Factor pour un montant correspondant aux créances France Telecom par période de deux mois. Ces créances étaient intégralement mobilisées pour un montant de 467 K€ au 30 juin 2011.

Aucune créance n'a été mobilisée au 31 juillet 2012.

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	-	-	-	-
Prêt Index Holdings Japon	811	-	-	811
Affacturage	-	-	-	-
Autres passifs financiers	38	-	-	38
Total	849	-	-	849

L'endettement financier est présenté ci-dessous :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Dettes financières	(849)	(1 380)
Disponibilités	847	459
Endettement financier net	(2)	(921)

Au 30 juin 2011

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon (1)	Affacturation (2)	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2010	156	1 060	1 066	6	2 288
Augmentation			-		-
Diminution	(98)	(205)	467	(6)	158
Variation	-	-	(1 066)	-	(1 066)
Autres variations	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 30/06/2011	57	855	467	-	1 380
- dont part courante	57	281	467	-	806
- dont part non courante	-	574	-	-	574

(1) INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDING JAPON) a accordé un prêt à INDEX MULTIMEDIA, d'un montant de 1 000 milliers d'euros, remboursable en 36 mensualités du 31 octobre 2010 jusqu'au 31 juillet 2013, au taux de 2,257%. Les modalités de remboursement du prêt ont été renégociées dans un avenant signé le 31 août 2011.

(2) Au 30 juin 2011, INDEX MULTIMEDIA bénéficie d'un contrat d'affacturation auprès de la Banque Populaire Factorem pour un montant correspondant aux créances France Telecom par période de deux mois. Ces créances sont intégralement mobilisées pour un montant de 467 K€.

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	57	-	-	57
Prêt Index Holdings Japon	281	574	-	855
Affacturation	467	-	-	467
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total	806	574	-	1 380

Note 19. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

en K€	31/07/2012	30/06/2011
Dettes d'impôt sur les sociétés (1)	150	1 750
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	690	819
Dettes fiscales	794	1 576
Produits constatés d'avance	222	360
Autres passifs courants	123	158
Total autres passifs courants	1 829	2 914

(1) Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

La société INDEX MULTIMEDIA a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 K€ le 5 avril 2010.

Suite aux derniers échanges avec l'administration fiscale et à une analyse de ses conseils juridiques, la direction d'Index Multimédia estime pouvoir résoudre ce risque fiscal sous forme transactionnelle à hauteur d'un montant qui ne devrait pas excéder 150 K€. La direction a par conséquent décidé de reprendre la provision de 1 600 K€, et de conserver 150 K€ au 31 juillet 2012.

La reprise de la provision de 1 600 K€ a été constatée dans le poste « charge d'impôt sur les résultats » dans l'état du résultat en application d'IAS 12.

Note 20. Charges de personnel et effectifs

La ventilation des charges de personnel se présente comme suit :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Salaires et traitements	2 353	3 045
Charges sociales	962	1 144
Total	3 315	4 189

* cf. Note 29 sur les changements relatifs à la révision d'IAS 19 et des retraitements des rémunérations des administrateurs.

Pour rappel, les charges de personnel au 30 juin 2011 comprennent 194 K€ de dotation provision Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

L'effectif moyen du groupe sur la période est de :

Effectifs moyens	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Cadres	35	45
Non cadres	20	27
Total	55	72

Note 21. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Autres produits opérationnels	547	509
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	214
Profits de change & opérations à terme	86	89
Autres produits opérationnels	460	206
Autres charges opérationnels	(212)	(572)
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(15)	(283)
Pertes de change & opérations à terme	(141)	(108)
Jetons de présence	(2)	(37)
Résultat net sur cession LUNA	-	(14)
Autres charges	(54)	(130)
Total	335	(63)

Note 22. Résultat financier

Les produits et charges financiers se présentent comme suit :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Autres produits financiers	8	24
Reprises de provisions sur actifs financiers	-	-
Ecart de juste valeur des actifs financiers positif	-	-
Intérêts sur actifs financiers	8	24
Autres charges financières	(796)	(60)
Dotations aux provisions sur actifs financiers (1)	(793)	-
Charge liée à la désactualisation des passifs	-	-
Abandons de créance accordés	-	-
Ecart de juste valeur des actifs financiers négatif	-	-
Affecturation	-	(1)
Actualisation	(3)	(59)
Coût de l'endettement net	71	16
Résultat financier	(717)	(20)

1) Dont 769 K€ de dépréciation sur les actifs financiers de CAT (cf. Note 3).

Note 23. Impôts sur les résultats

Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit au 31 juillet 2012 :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Impôts exigibles (1)	1 605	(48)
Impôts différés	-	6
Total	1 605	(42)

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Créances sur impôts courants (2)	22	1 094
Créances sur impôts non courants	-	-
Dettes sur impôts courants (1)	150	1 750

(1) Dont 1 600 K€ de reprise de provision sur risque fiscal (cf. note 18 : Autres passifs courants) ;

(2) La société INDEX MULTIMEDIA a récupéré en mars 2012 une créance d'impôt issue d'une demande de carry back pour 1 094 K€ (cf. Note 12) ;

Il est à noter que le déficit fiscal généré sur l'exercice est de 2 754 K€.

Rationalisation de la charge d'impôt

La charge d'impôt réelle au 31 juillet 2012 est calculée ci-dessous :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Résultat net (a)	(9 479)	(4 490)
Produit / (Charge) d'impôts (b)	1 605	(42)
Résultat avant impôt (a-b)	(11 084)	(4 448)
Taux d'impôt applicable à la société consolidante	34,43%	34,43%
Produit / (Charge) d'impôt théorique (a)	3 816	1 531
Différences permanentes et dépréciation du goodwill	(1 865)	(314)
Reprise de provision sur litige fiscal	551	-
Déficits de l'exercice non reconnus	(917)	(1 172)
Résultats taxés à taux réduit	(5)	(200)
Déficits antérieurs non activés imputés	-	137
Autres	25	(24)
Total (b)	(2 212)	(1 574)
Produit / (Charge) d'impôt réelle (a+b)	1 605	(42)

Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés comptabilisés au 31 juillet 2012 se ventilent de la façon suivante :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	-	-
Impôts différés sur engagements de retraite	106	66
Impôts différés sur provision intra-groupe	(86)	(79)
Impôts différés sur location financement	-	4
Impôts différés sur autres différences temporelles	(58)	33
Non reconnaissance d'impôts différés sur différences temporaires	38	(24)
Total	0	-
Dont impôts différés actifs	-	-
Dont impôts différés passifs	-	-

Déficits reportables disponibles

Les déficits disponibles non activés au 31 juillet 2012 s'élevaient à 12 743 K€ (9 989 K€ au 30 juin 2011), soit un montant d'impôt différé non comptabilisé de 4 387 K€ au taux de 34,43%.

Note 24. Parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants

Au 31 juillet 2012, les rémunérations et avantages attribués aux principaux dirigeants sont les suivants :

Rémunération des principaux dirigeants	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) *
Salaires et autres avantages à court terme	308	307
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres rémunérations (1)	1	37
Indemnités de fin de contrat		
Païement en actions		
Jetons de présence	1	
Total	310	344

* Retraité des charges d'administrateurs reclassées des charges externes aux charges de personnel depuis le 31 juillet 2012.

(1) Les autres rémunérations de la période sont celles payées à Monsieur YOSHIZAWA pour la période de juillet 2011 à décembre 2011, et pour la période précédente à Monsieur YAMATO et Monsieur YOSHIZAWA. Elles ne correspondent pas à un salaire, mais à une rémunération d'administrateur.

Une partie ou la totalité de la rémunération des administrateurs exerçant une activité exécutive au sein de la société INDEX MULTIMEDIA est payée directement par la société mère du groupe INDEX CORPORATION. Ces paiements font l'objet d'une refacturation dans le cadre de convention de détachement, ils se sont élevés au 31 juillet 2012 à 191 K€ (soit 19 601 K¥).

Les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière.

Autres transactions avec les parties liées

La société INDEX MULTIMEDIA fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire principal INDEX EUROPE HOLDINGS Limited (43,7%). Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais INDEX CORPORATION qui détient également une participation directe dans INDEX MULTIMEDIA à hauteur de 36,89%.

La société mère d'INDEX MULTIMEDIA s'est engagée par courrier du 9 novembre 2012 à soutenir les besoins de sa filiale jusqu'au 31 juillet 2013.

Les transactions réalisées avec les parties liées, c'est-à-dire entre INDEX MULTIMEDIA et ses filiales avec d'une part INDEX CORPORATION et d'autre part INDEX EUROPE HOLDINGS Limited sont les suivantes:

en k€	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia) 31 juillet 2012	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia) 30 juin 2011
Créances clients et comptes rattachés	28	187
Autres actifs non courant	250	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(271)	(506)
Autres dettes	(818)	(855)
Total éléments de l'état de la situation financière	(812)	(1 174)
Intérêts financiers	(22)	(16)
Produits financiers	4	-
Dotations provisions	-	-
Reversement aux partenaires	-	(0)
Hébergement	-	(54)
Prestations diverses	(238)	(123)
Charges de marketing	-	-
Total éléments du compte de résultat	(256)	(193)

Note 25. Contrats de location

Location financement

L'échéancier des passifs, en valeur actualisée, liés aux contrats de location financement se présente comme suit :

Passifs liés aux contrats de location financement- paiements minimaux au titre de la location	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
A moins d'un an	-	59
Entre 1 et 5 ans	-	-
A plus de 5 ans	-	-
Total	-	59
Charges financières futures liées aux contrats de location financement	-	3
Valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location financement	-	56
A moins d'un an	-	56
Entre 1 et 5 ans	-	-
A plus de 5 ans	-	-
Total	-	56

La société INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDINGS JAPAN) s'est portée garante à première demande en faveur du bailleur dans le cadre du nouveau contrat de location financement. La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 4 janvier 2009, elle a pris fin en date du 1^{er} janvier 2012.

Location simple

Les loyers relatifs à des contrats de location simple comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à 375 K€ contre 485 K€ au 30 juin 2011.

Passifs liés aux contrats de location simple - paiements minimaux au titre de la location	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
A moins d'un an	284	219
Entre 1 et 5 ans	423	169
A plus de 5 ans	-	-
Total	707	388

L'augmentation des passifs liés aux contrats de location simple provient d'un nouveau contrat signé avec la société EMC2 correspondant à la location de matériel informatique pour le centre serveur à partir de janvier 2012 et pour une durée de 4 ans.

Note 26. Engagements et passifs éventuels

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, INDEX MULTIMEDIA garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision sur litige social de 58 K€ constituée au 30 juin 2010 a été maintenue dans les comptes au 31 juillet 2012.

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales CAT et TAKTIL, INDEX MULTIMEDIA garantit jusqu'au 31 décembre 2012 le passif du 30 novembre 2010. Au titre de la garantie fiscale, douanière et sociale, la garantie expire le jour des prescriptions légales applicables à l'exercice social garanti clos le 30 juin 2010.

Note 27. Notes sur les flux de trésorerie

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se décompose comme suit :

En K€	30/06/2011	Variation du BFR	Effet de change	Autres variations	31/07/2012
Clients	4 989	(2 588)	1		2 402
Fournisseurs	(5 157)	895	(68)	(36)	(4 366)
Autres créances liées à l'activité	2 845	(466)	149	(1 338)	1 190
Autres dettes liées à l'activité	(4 664)	4 285	-	(1 600)	(1 979)
Total	(1 987)	2 126	82	(2 974)	(2 753)

Amortissements et provisions

Les amortissements, dépréciations et provisions se décomposent comme suit :

en K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Dépréciation des goodwill	7 000	-
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles	1 457	1 145
Amortissements des immobilisations corporelles	232	415
Dotations aux provisions risques et charges	380	837
Reprises aux provisions risques et charges	(486)	(810)
Total des amortissements et provisions	8 585	1 587

Opérations sans incidence sur la trésorerie

Il n'y a pas eu d'opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat au 31 juillet 2012 et au 30 juin 2011.

Note 28. Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

Prêts et créances

INDEX MULTIMEDIA considère que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, ainsi que des divers dépôts et cautionnements, est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Actifs à la juste valeur

Le groupe ne détient que des Valeurs mobilières de placement. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti

Pour les dettes fournisseurs, le groupe considère que la valeur comptable est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux définie dans la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs
- niveau 2 : données observables directement ou indirectement
- niveau 3 : données non basées sur des données observables de marché

En K€	31/07/2012					30/06/2011				
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances clients	2 402	2 402			2 402	5 142	5 142			5 142
Disponibilités	354	354	354			193	193	193		
Dépôts et cautionnements	59	59			59	66	66			66
Prêts	388	388			388	1 046	1 046			1 046
Créances sur cessions	0	0			0	547	547			547
Prêts et créances	3 203	3 203	354	-	2 849	6 994	6 994	193	-	6 801
Valeurs mobilières de placement	494	494	494			266	266	266		
Actifs à la juste valeur	494	494	494	-	-	266	266	266	-	-
Dettes financières	849	849	849			1 380	1 380	1 380		
Dettes fournisseurs	4 366	4 366			4 366	5 157	5 157			5 157
Découverts	(38)	(38)	(38)			1	1	1		
Passifs financiers au coût amorti	5 177	5 177	811	-	4 366	6 538	6 538	1 381	-	5 157

Note 29. Information comparative

Application anticipée de la norme IAS 19 révisée et retraitement des rémunérations des administrateurs

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation sur les comptes arrêtés au 31 juillet 2012 la norme IAS 19 révisée relatif aux avantages du personnel et issu du règlement européen du 5 juin 2012 (UE n°475/2012). Les principaux changements apportés par la révision de la norme IAS 19 sont la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation des écarts actuariels directement en autres éléments du résultat global et non plus en résultat net.

L'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée implique le retraitement des écarts actuariels sur les états financiers comparatifs.

Retraitement de l'état de la situation financière au 30 juin 2011

En K€	30/06/2011 publié	IAS 19	30/06/2011 retraité
ACTIFS			
Goodwill	15 752		15 752
Autres immobilisations incorporelles	2 151		2 151
Immobilisations corporelles	517		517
Actifs financiers non courants	810		810
Impôts différés actifs	-		-
Autres actifs non courants	153		153
Actifs non courants	19 383		19 383
Clients	4 989		4 989
Créance d'impôt sur les sociétés	1 094		1 094
Autres actifs courants	1 843		1 843
Actifs financiers courants	849		849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	459		459
Actifs courants	9 234		9 234
TOTAL ACTIFS	28 617		28 617
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social émis	1 346		1 346
Primes d'émission	56 093		56 093
Réserves de conversion	(199)		(199)
Autres réserves	(38 041)	29	(38 012)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société	(4 490)	(29)	(4 519)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	14 709	-	14 709
Participations ne conférant pas le contrôle	-		-
Capitaux propres	14 709		14 709
Passifs financiers (part non courante)	574		574
Provisions (part non courante)	1 353		1 353
Avantages au personnel	191		191
Impôts différés passifs	-		-
Passifs non courants	2 118		2 118
Emprunts et passifs financiers (part courante)	806		806
Provisions (part courante)	1 163		1 163
Fournisseurs	5 157		5 157
Dettes d'impôt sur les sociétés	1 750		1 750
Autres passifs courants	2 914		2 914
Passifs courants	11 790		11 790
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	28 617		28 617

Retraitement du Compte de résultat au 30 juin 2011

En K€	30/06/2011 (12 mois) publié	IAS 19	30/06/2011 (12 mois) retraité
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	12 785		12 785
Charges de marketing	(721)		(721)
Reversements aux partenaires	(3 314)		(3 314)
Autres achats et charges externes (1)	(5 261)	141	(5 120)
Impôts et taxes	(407)		(407)
Charges de personnel	(4 019)	(170)	(4 189)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	(1 550)		(1 550)
Dotations aux provisions	(443)		(443)
Dépréciation des goodwill	-		-
Licences et droits d'auteurs	(787)		(787)
Autres produits opérationnels	509		509
Autres charges opérationnelles	(572)		(572)
Résultat opérationnel	(3 780)	(29)	(3 809)
Coût de l'endettement financier brut	(36)		(36)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	52		52
Coût de l'endettement net	16	-	16
Autres produits financiers	24		24
Autres charges financières	(60)		(60)
Résultat financier	(20)	-	(20)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	(3 800)	(29)	(3 829)
Impôts sur les résultats	(42)		(42)
Résultat après impôt des activités poursuivies	(3 842)	(29)	(3 871)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(648)		(648)
Résultat net	(4 490)	(29)	(4 519)

- 1) Les rémunérations des administrateurs payées par INDEX CORPORATION et refacturées à INDEX MULTIMEDIA sont désormais présentées en charges de personnel pour une meilleure lisibilité des comptes.

Retraitement de l'Etat du résultat global au 30 juin 2011

En K€	30/06/2011 (12 mois) publié	IAS 19	30/06/2011 (12 mois) retraité
Résultat net consolidé	(4 490)	(29)	(4 519)
<i>Autres éléments du résultat global reclassables ultérieurement en résultat net</i>			
Profits (pertes) de la conversion des états financiers	(40)		(40)
Effets d'impôt sur les autres éléments du résultat global reclassables			
<i>Autres éléments du résultat global imputés à titre définitif en résultat global</i>			
Gains (pertes) actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi		29	29
Effets d'impôt sur les autres éléments du résultat global non reclassables			
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)	(40)	29	(11)
Résultat global consolidé	(4 530)	-	(4 530)

Changement de date de clôture

Afin d'harmoniser les dates de clôture au sein des sociétés du groupe INDEX CORPORATION, l'assemblée générale du 15 décembre 2011 a approuvé le changement de la date de clôture annuelle qui a été ramené du 30 juin 2012 au 31 juillet 2012 soit un exercice annuel clos en 2012 d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

Afin de permettre une comparabilité des données, le Groupe a présenté des informations pro-forma de 13 mois pour la période 1^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2011.

Compte de résultat pro forma 13 mois au 31 juillet 2011

En K€	31/07/2012 (13 mois)	31/07/2011 (13 mois) retraité*
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	9 684	13 684
Charges de marketing	(260)	(744)
Reversements aux partenaires	(2 144)	(3 562)
Autres achats et charges externes	(3 920)	(5 491)
Impôts et taxes	(197)	(419)
Charges de personnel	(3 315)	(4 421)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	(1 682)	(1 611)
Dotations aux provisions	(958)	(444)
Dépréciation des goodwill	(7 000)	-
Licences et droits d'auteurs	(909)	(876)
Autres produits opérationnels	547	484
Autres charges opérationnelles	(212)	(567)
Résultat opérationnel	(10 366)	(3 967)
Coût de l'endettement financier brut	(27)	(41)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	98	63
Coût de l'endettement net	71	22
Autres produits financiers	8	22
Autres charges financières	(796)	(62)
Résultat financier	(717)	(18)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	(11 083)	(3 985)
Impôts sur les résultats	1 605	(43)
Résultat après impôt des activités poursuivies	(9 479)	(4 028)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	-	(648)
Résultat net	(9 479)	(4 676)

* retraité de la norme IAS 19

Tableau de variations des flux de trésorerie pro forma 13 mois au 31 juillet 2011

En K€	31/07/2012 (13 mois)	31/07/2011 (13 mois) retraité*
Résultat net des activités poursuivies	(9 479)	(4 028)
Variations des amortissements & provisions	8 585	1 635
Charges / (Produits) d'impôts	-	(4)
(Plus) ou moins value de cession	14	136
Charges financières	(24)	16
Marge brute d'autofinancement	(904)	(2 245)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 126	4 282
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	1 222	2 037
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(420)	(1 414)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(25)	(17)
Cessions d'immobilisations corporelles	-	224
Variation nette des actifs financiers	157	(598)
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation	(36)	(160)
Incidence des variations de périmètre	-	(12)
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(324)	(1 977)
Rachats d'actions propres	(140)	(142)
Cessions d'actions propres	131	162
Remboursements d'emprunts	(57)	(476)
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN	(44)	(205)
Charges d'intérêts décaissées	24	(16)
Remboursement des avances sur financement des sociétés d'affacturage	(467)	(599)
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	(553)	(1 276)
IV - Incidence des variations des taux de change	7	(5)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)	352	(1 221)
VI - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES ABANDONNEES OU EN COURS DE CESSION	-	(58)
VII - FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)	352	(1 279)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités poursuivies	458	1 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités abandonnées	-	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	810	719
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	352	(1 279)

* retraité de la norme IAS 19

Note 30. Résultat net des activités abandonnées

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé en 2010 de procéder à la cession des activités Bien-Etre Direct marketing et Grand Public Direct marketing rassemblées dans la filiale CAT et dans la filiale TAKTIL.

Résultat net des activités abandonnées

En K€	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Produits des activités abandonnées	-	2 737
Charges des activités abandonnées	-	(4 351)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	-	(1 614)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat des activités abandonnées		(5)
Résultat net des activités abandonnées (1) (3)	-	(1 619)
Résultat de cession des activités abandonnées	-	971
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat de cession des activités abandonnées (2)	-	-
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	-	(648)

(1) Résultats intégrés jusqu'au 30 novembre 2010 ;

(2) Le résultat de cession des activités abandonnées ne fait pas l'objet d'une imposition ;

Note 31. Information sectorielle

A partir du 1^{er} juillet 2010, l'activité du Groupe se décline en six secteurs opérationnels retenus pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).

La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque secteur opérationnel est la suivante :

(K€)							
31/07/2012 (13 mois)	Services communautaires	Activité BtoO (Opérateurs)	Indirect Sales	Bien-Être	Grand Public	Jeux en ligne	Total
Chiffre d'affaires	2 578	2 031	3 811	924	207	133	9 684
Marge brute	2 546	1 883	1 810	789	189	63	7 280
En % du CA	98,76%	92,71%	47,49%	85,39%	91,30%	47,37%	75,18%
Marge Directe Nette	2 301	1 262	735	464	9	-164	4 607
En % du CA	89,26%	62,14%	19,29%	50,22%	4,35%	NA	47,57%

(K€)							
30/06/2011 (12 mois)	Services communautaires	Activité BtoO (Opérateurs)	Indirect Sales	Bien-Être	Grand Public	Jeux en ligne	Total
Chiffre d'affaires	3 118	2 884	5 526	895	333	29	12 785
Marge brute	3 010	2 590	2 397	861	238	-345	8 751
En % du CA	96,54%	89,81%	43,38%	96,20%	71,47%	-1189,66%	68,45%
Marge Directe Nette	2 977	1 661	676	270	-38	-486	5 060
En % du CA	95,48%	57,59%	12,23%	30,17%	-11,41%	N/A	39,58%

La marge nette directe est égale à la marge brute sur laquelle sont imputés les abonnements opérateurs, les coûts d'animation et de modération, les frais SMS, les droits d'auteur, les licences, les frais de réalisation de services et le coût de dotation aux "jeux gagnant".

Les autres charges ne peuvent pas être directement affectées par activité.

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé avec deux clients à 62,37% (soit 6 040 K€) réparti sur l'ensemble des 6 secteurs opérationnels.

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 31 juillet 2012, il apparaît au groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteurs opérationnels.

Note 32. Honoraires d'audit et autres prestations

Les honoraires (hors taxe et hors frais, en euros) des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe sont :

	Ernst & Young				KPMG			
	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%
	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)						
Audit								
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	99 504	144 835	82,72%	82,35%	83 220	127 063	80,08%	80,10%
Emetteur	85 815	127 633			74 952	119 879		
Filiales intégrées globalement	13 689	17 202			8 268	7 184		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	20 790	31 051	17,28%	17,65%	20 700	31 560	19,92%	19,90%
Emetteur	20 790	31 051			20 700	31 560		
Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Sous-total I	120 294	175 886	100,00%	100,00%	103 920	158 623	100,00%	100,00%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	-	-			-	-		
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-			-	-		
Sous-total II	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL I+II	120 294	175 886			103 920	158 623		

KPMG Audit IS

ERNST & YOUNG et Autres

Index Multimédia

Exercice de treize mois clos le 31 juillet 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice de treize mois clos le 31 juillet 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de treize mois clos le 31 juillet 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Index Multimédia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 29 de l'annexe, qui concerne l'application par anticipation de la norme IAS19 révisée relative aux avantages du personnel et issue du règlement européen du 5 juin 2012 ;
- la note 4 « événements postérieurs à la clôture », qui décrit l'assignation de votre société en extension de procédure collective intentée par les organes de procédure collective de Genesis, CAT et Taktli.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, à la suite de l'application par anticipation de la norme IAS19 révisée relative aux avantages du personnel consistant à comptabiliser des écarts actuariels directement en autres éléments du résultat global et non plus en résultat net. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2011 et l'information donnée à ce titre dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Le goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 juillet 2012 s'établit à K€ 8.752, a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation - Dépréciation des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la direction.

Nous avons vérifié que les notes 2 et 6 de l'annexe, respectivement « Principes comptables et méthodes d'évaluation - Dépréciation des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles » et « Goodwill », donnent une information appropriée.

- Votre société a constitué des provisions telles que présentées dans les notes 11 « Créances clients » et 17 « Provisions - Autres provisions » de l'annexe, afin de couvrir des risques et litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit IS



Eric Junières

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Guirauden



Comptes sociaux annuels Exercice clos le 31 juillet 2012

SOMMAIRE

- 1 Bilan
- 2 Compte de résultat
- 3 Annexe aux comptes sociaux annuels
- 4 Rapport général des commissaires aux comptes
- 5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/07/2012 - 13			Exercice N-1 30/06/2011 - 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	4 601 782,37	3 519 035,08	1 082 747,29	1 071 946,09	10 801,20	1,01
Fonds commercial (1)	75 231 840,31	66 479 840,00	8 752 000,31	15 752 000,31	-7 000 000,00	-44,44
Autres immobilisations incorporelles	1 030 654,75	1 011 019,20	19 635,55	1 078 669,65	-1 059 034,10	-98,18
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	2 409 822,14	2 391 779,49	18 042,65	55 432,68	-37 390,03	-67,45
Autres immobilisations corporelles	1 714 832,92	1 423 516,33	291 316,59	417 624,88	-126 308,29	-30,24
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	83 524,49	82 005,45	1 519,04	103 394,92	-101 875,88	-98,53
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	1 600,00		1 600,00	1 600,00		
Prêts	1 159 235,00	792 451,02	366 783,98	1 059 993,00	-693 209,02	-65,40
Autres immobilisations financières	3 566 152,20	3 292 642,44	273 509,76	430 367,78	-156 858,02	-36,45
TOTAL II	89 799 421,18	78 992 289,01	10 807 132,17	19 571 029,31	-8 763 897,14	-45,89
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	4 609 279,99	2 131 727,06	2 477 552,93	4 817 579,43	-2 340 026,50	-48,57
Autres créances	3 712 163,47	814 592,78	2 897 570,69	4 867 101,56	-1 969 530,87	-40,47
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	493 752,35		493 752,35	266 425,85	227 326,50	85,32
Disponibilités	300 974,61		300 974,61	116 661,65	184 312,96	157,99
Charges constatées d'avance (3)	200 355,87		200 355,87	354 307,25	-153 951,38	-43,45
TOTAL III	9 316 526,29	2 946 319,84	6 370 206,45	10 422 075,74	-4 051 869,29	-38,88
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)	72 240,09		72 240,09	52 423,99	19 816,10	37,80
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	99 188 210,56	81 938 608,85	17 249 601,71	30 445 529,04	-13 993 927,33	-43,34

(1) Dont droit au bail

954 688,00

(2) Dont à moyen terme

(3) Dont à plus d'un an

En Euros

SYGNATURES ID

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/07/2012 13	30/06/2011 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 345 657)	1 345 657.00	1 345 657.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 273 370.31	56 150 615.29	-42877244.98	-76.36
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	83 824.06	83 824.06		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		-38 829 604.25	38829604.25	100.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-9 439 927.97	-4 047 640.73	-5 392 287.24	-131.22
Subventions d'investissement	106 714.31	106 714.31			
Provisions réglementées					
TOTAL I	5 369 637.71	14 809 565.08	-9 439 927.97	-63.74	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	2 345 827.33	4 160 201.22	-1 814 373.89	-43.61
	Provisions pour charges	15 000.00	20 000.00	-5 000.00	-25.00
	TOTAL III	2 360 827.33	4 180 201.22	-1 819 373.89	-43.62
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	37 539.13	1 009.93	36 529.20	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	1 213 422.12	1 298 293.42	-84 871.30	-6.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 646 346.68	7 526 071.34	-879 724.66	-11.69
	Dettes fiscales et sociales	1 361 995.57	2 093 544.87	-731 549.30	-34.94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 500.00	18 500.00			
Autres dettes	106 256.33	265 175.15	-158 918.82	-59.93	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	113 861.11	253 166.67	-139 305.56	-55.03
	TOTAL IV	9 497 920.94	11 455 761.38	-1 957 840.44	-37.03
	Ecart de conversion passif (V)	21 215.73	0.76	21 214.97	NS
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 249 601.71	30 445 529.04	-13 195 927.33	-43.34	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à venir d'août

9 497 920.94 10 808 855.00

En Euros.

SYGNATURES ID

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2012 - 13			Exercice N-1 30/06/2011 - 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises				-215.28	215.28	100.00
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	8 555 773.89	1 777 079.00	10 332 852.89	15 935 715.66	-5 602 862.77	-35.16
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 555 773.89	1 777 079.00	10 332 852.89	15 935 500.38	-5 602 647.49	-35.16
Production stockée						
Production immobilisée			168 481.20	375 103.00	-206 621.80	-55.08
Subventions d'exploitation			3 510.00	16 640.00	-13 130.00	-78.91
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 293 162.94	705 156.24	588 006.70	83.39
Autres produits			30 032.68	205 360.81	-175 328.13	-85.38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			11 828 039.71	17 237 760.43	-5 409 720.72	-31.38
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 305 231.25	12 787 944.29	-5 482 713.04	-42.87
Impôts, taxes et versements assimilés			178 308.39	367 639.33	-189 330.94	-51.50
Salaires et traitements			2 287 435.18	2 963 047.98	-675 612.80	-22.80
Charges sociales			892 651.42	1 102 164.11	-209 512.69	-19.01
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			628 426.55	842 068.05	-213 641.50	-25.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 187 356.18	811 328.39	376 027.79	46.35
Dotations aux provisions			255 280.00	816 724.00	-561 444.00	-68.74
Autres charges			1 184 054.12	965 359.03	218 695.09	22.65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			13 914 741.09	20 056 275.16	-6 137 532.07	-42.62
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 086 701.38	-3 418 514.75	1 327 811.37	38.84
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

En Euros

SYGNATURES ID

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/07/2012 13	30/06/2011 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	26 800.00	408 093.00	-381 293.00	-93.43
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	7 993.00	24 325.00	-16 332.00	-67.14
Autres intérêts et produits assimilés (3)	183 701.80	408 751.66	-225 049.86	-55.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	67 122.88	759 631.42	-692 508.54	-91.16
Différences positives de change	1 639.33	13 881.30	-12 241.97	-68.19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 933.44	4 663.57	-2 730.13	-58.54
TOTAL V	289 190.45	1 619 345.95	-1 330 155.50	-82.14
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 040 641.53	103 294.98	937 346.55	907.45
Intérêts et charges assimilés (4)	57 872.65	700 889.66	-643 017.01	-91.74
Différences négatives de change	4 995.36	18 270.74	-13 275.38	-72.66
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	1 103 509.54	822 455.38	281 054.16	34.17
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-814 319.09	796 890.57	-1 611 209.66	-202.19
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 905 022.47	-2 621 624.18	-283 398.29	-10.81
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 337.32	1 708 227.05	-1 703 889.73	-99.75
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 997 336.76		2 997 336.76	
TOTAL VII	3 001 674.08	1 708 227.05	1 293 447.03	75.72
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500 968.76	2 134.00	1 498 834.76	NB
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 349.06	2 389 999.10	-2 347 650.04	-98.23
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 009 896.76	700 885.00	7 309 013.76	NB
TOTAL VIII	9 553 214.58	3 093 018.10	6 460 196.48	208.66
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 551 542.50	-1 384 791.05	-5 166 751.45	-373.11
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-16 637.00	41 225.50	-57 862.50	-140.36
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	15 118 904.24	20 565 333.43	-5 446 429.19	-26.48
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 558 832.21	24 612 974.16	-54 141.95	-0.22
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-9 439 927.97	-4 047 640.73	-5 392 287.24	-133.22

* Y compris : Redevance de crédit-bail mobilier
: Redevance de crédit-bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

162 913.00 753 322.00
52 848.00 695 180.00
SYGNATURIS ID

En Euro:

Annexe au bilan social de la S.A. Index Multimédia au 31 Juillet 2012

L'activité du groupe se décline sur l'exercice en six Business Units issues du reporting interne :

- Community Services : services communautaire
- Activité BtoO
- Indirect sales : distribution indirecte
- Bien Etre : Charme, Adultes ;
- Grand Public : Logos, Sonneries, Perso Mobile ;
- Online Game : jeux en ligne

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 15 décembre 2011 a approuvé le changement de date de clôture annuelle du 30 juin au 31 juillet soit un exercice annuel clos en 2012 d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

I-Evènements significatifs de la période

I-1 Changement de date de clôture

Afin d'harmoniser les dates de clôture au sein des sociétés du groupe Index Corporation, l'assemblée générale du 15 décembre 2011 a approuvé le changement de la date de clôture annuelle qui a été ramené du 30 juin 2012 au 31 juillet 2012 soit un exercice annuel clos en 2012 d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

I-2 Activité

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2011-2012 se traduit par un résultat d'exploitation négatif de (2 091) K€ provenant d'une baisse globale de l'activité et d'une provision des créances liées à CAT et Taktil de 886 K€.

Le résultat financier ressort à - 814 K€ du fait d'une provision à hauteur de 100% du solde des prêts CAT pour 769 K€.

Le résultat exceptionnel négatif de (-6 552) milliers d'euros est principalement généré par la provision pour dépréciation du mali technique de 7 M€.

Les variations de la période sont présentées ci-dessous :

Montants bruts (en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11	Variation
Chiffre d'Affaires	10 333	15.936	-5.603
Résultat d'exploitation	-2 091	-3.419	-1.328
Résultat financier	-814	797	-1.611
Résultat exceptionnel	-6 552	-1.385	-5.167
Résultat net	- 9 440	- 4.048	-5.392

I-3 Changement de gouvernance

Le 2 février 2012, M. Kiichiro Imamura, précédemment Directeur Général Délégué d'Index Multimédia, a succédé à M. Takuo Tanimoto dans ses fonctions de Président Directeur Général qui au terme d'une mission de trois ans et demi, a rempli son objectif de remise aux normes et de rationalisation du groupe.

Mme Yoshimi OCHIAI, Directeur Général de la société Index Corporation Japon, a été nommée administrateur d'Index Multimédia le 2 février 2012.

La nouvelle équipe dirigeante, étoffée par l'arrivée le 3 novembre 2011 de M. Patrick Dehlinger au poste de Directeur Général Adjoint, a élaboré la nouvelle stratégie de développement du groupe appelé « plan IMM 2015 ». Celui-ci a fait l'objet d'une présentation le 17 avril 2012.

I-4 Provision des créances et des prêts liés à CAT, Taktil et Génésis

Les sociétés CAT et Taktil cédées en décembre 2010 par Index Multimédia ainsi que la société Génésis, acquéreur desdites sociétés, ont été placées en redressement judiciaire en date du 12 juin 2012.

Le montant total des créances et des prêts restant dû par ces trois sociétés a été provisionné dans les comptes de la société pour un montant global sur l'exercice de 1 654 K€ qui se décompose de la façon suivante :

- Dépréciation des créances clients pour 617 K€ dont 594 K€ de dotation sur l'exercice et sur Index Multimédia et 23 K€ repris dans le cadre de la TUP avec Adrian Bay
- Dépréciation du soldes créances liées à la vente de CAT et Taktil pour 292 K€
- Dépréciation des prêts à CAT pour 769 K€.

I.5 Dépréciation du mali technique

Les tests de dépréciation effectués au 31 juillet 2012 ont conduit à enregistrer une dépréciation du mali technique de 7 M€ (cf.III.1 (2))

I.6 Reprise de la provision pour risque fiscal

La société Index Multimédia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code Général des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 K€ le 5 avril 2010. A ce jour l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur cette proposition.

Suite aux derniers échanges avec l'administration fiscale et à une analyse de ses conseils juridiques, la direction d'Index Multimédia estime pouvoir résoudre ce risque fiscal sous forme transactionnelle à hauteur d'un montant qui ne devrait pas excéder 150 K€. La direction a par conséquent décidé de reprendre la provision enregistrée sur l'exercice 2010 à hauteur de 1 600 K€ et de conserver 150 K€ au 31 juillet 2012

I.7 Investigation du service des enquêtes de l'AMF

La société a fait l'objet d'une investigation du service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'absence d'information communiquée dans le prospectus du 23 décembre 2009 et de la note d'information complémentaire du 11 janvier 2010 au sujet du contrôle fiscal notifié le 23 décembre 2009.

La Commission des sanctions de l'AMF a prononcé une sanction de 10 K€ à l'encontre d'Index Multimédia le 3 juillet 2012.

L'acceptation par la société de cette sanction a clôturé cette affaire.

II Principes comptables – Méthode d'évaluation

II.1 Règles générales d'établissement et de présentation

Les comptes annuels 2011/2012 sont présentés conformément au Code de Commerce R. 123-180 et PCG art. 531-1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 31 juillet 2012 pour l'élaboration des cash flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 juillet 2012 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2012/2013.

II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de Recherche & Développement portent sur les logiciels créés par la société. Ils sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires.

Les coûts de développement internes sont comptabilisés à l'actif s'ils répondent aux critères définis par le PCG.

Seuls les coûts correspondant à la phase de développement sont immobilisés, les coûts considérés comme de la recherche étant comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont activés lorsque ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies:

- intention et capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme,
- capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- avantages économiques futurs attendus pour l'entreprise,
- évaluation du coût de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans. La contrepartie partie de ces frais est comptabilisée en compte de résultat en production immobilisée. Ils concernent les projets de développement du jeu en ligne TOWER of DRUAGA et la refonte du site Tchatche.com.

Dans le cas de la société, les frais de développement des produits et des services sont essentiellement constitués de charge de personnel de développement informatique. Le montant de ces charges de personnel dont la société n'a pas identifié de projets significatifs s'élève à 463 K€. Ces frais sont constatés en charges au 31 juillet 2012.

Mali technique de confusion (Règl. CRC n° 2004-01, § 4.5.2)

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

En tant que mali « technique », il correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Il est ajusté, le cas échéant, des compléments de prix ou réduction de prix prévus dans le protocole d'acquisition.

Le mali technique est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Il n'est pas un élément amortissable car la durée de consommation de ses avantages économiques futurs ne peut être déterminée a priori de façon fiable.

Le mali technique doit faire l'objet d'un test de dépréciation, pouvant aboutir à la constatation d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le mali technique est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), constituées par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

La société avait affecté initialement extra-comptablement le mali technique à chacune des quatre business units d'origine.

La répartition était la suivante :

- Bien-être : 48,7%
- Grand public : 7,8%
- Distribution indirecte : 38,2%
- Business development : 5,3%

L'activité du Groupe est exercée à partir du 1^{er} juillet 2010 au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online games ;
- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Le mali technique non totalement déprécié au 30 juin 2009 et entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes sur la base de la nouvelle répartition de la marge sur coûts directs constatée au cours de l'exercice 2009/2010 soit:

- Indirect sales : 36,8%;
- Community services : 29,2%;
- B2O : 34,0%.

Une estimation systématique de la valeur actuelle est effectuée à la clôture de chaque arrêté. La valeur actuelle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage :

- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- *La valeur d'usage* est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur actuelle.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'usage.

Les impacts chiffrés de l'application de ces méthodes comptables sont présentés dans la note « III.1 Immobilisations incorporelles ».

Concessions, Brevets et droits similaires – Autres immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires concernent essentiellement des logiciels. Ces immobilisations sont constatées à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	2 ans

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Dégressif et linéaire	6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif et dérogatoire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif et dérogatoire	3 et 4 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, comprenant le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix comptabilisés et à venir seront imputés à la fois sur la valeur des titres et sur les dettes.

Les immobilisations financières sont soumises à un test annuel de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition des titres immobilisés. Une dépréciation est alors comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale détenus à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de son activité.

La même méthode a été retenue pour l'évaluation des comptes courants rattachés aux participations, comptabilisés en actifs circulants.

Concernant les actions propres, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice (Art 332-6 du PCG). Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif du bilan en valeur historique.

Dans le cas où la valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à la valeur historique, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

Dans le cas des placements en devises, la valeur liquidative des valeurs mobilières tient compte de la conversion au cours de change de clôture.

Les disponibilités en devises sont évaluées et inscrites à l'actif au cours de change de clôture.

Les plus values latentes sont réintégrées dans le cadre de la détermination du résultat fiscal.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

III Information relative au bilan

III.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Variations liées aux TUP	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur brute à la clôture
Logiciels	3 764	56	3	0	+407	4 230
Marques	371					371
Mali technique TUP WONDERPHONE	75 232					75 232
Autres immobilisations incorporelles	1 086	361		-9	-407	1 031
(1)						
TOTAL	80 453	417	3	-9	0	80 864

(en milliers d'euros)	Amort./Prov. à l'ouverture	Augmentation	Variations liées aux TUP	Diminution	Virement de poste à poste	Amort./Prov. à la clôture
Logiciels	2 859	447	3			3 309
Marques	205	5				210
Mali technique TUP WONDERPHONE	59 480	7 000				66 480
(2)						
Autres immobilisations incorporelles	6	1 005				1 011
TOTAL	62 550	8 457	3			71 010
VALEUR NETTE	17 903					9 854

(1) Les autres immobilisations incorporelles au 31 Juillet 2012 correspondent principalement à des immobilisations en cours pour une valeur brute de 958 K€ mais sont dépréciées à hauteur de 944 K€ suite à la décision de ne pas poursuivre les projets Pandora Saga et Coté Japon (Oshokuji navi).

Les salaires immobilisés sur la période correspondant aux développements achevés s'élèvent à 168 K€ en valeur brute. Ils sont amortis sur 3 ans. Ils ont concerné sur l'exercice la plateforme de jeux sociaux Mission Gate et certains jeux associés ainsi que l'outil d'envoi massif de SMS Planete SMS.

(2) En application des principes et méthodes comptables présentés dans la note « II-2 Mali technique de confusion », le test de dépréciation fait apparaître une dépréciation supplémentaire à constater de 7 millions d'euros au 31 juillet 2012.

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 11,6 %. Un taux de croissance à l'infini de 2 % a été appliqué pour la valorisation des valeurs finales de chaque UGT.

Il résulte du test d'impairment au 31 juillet 2012 la situation suivante :

(en milliers d'euros) Business Unit = UGT	Taux d'affectation mali technique	Valeur brute 31/07/2012	Cumul des dépréciations au 31/07/2012	Valeur nette 31/07/2012	Valeur nette 30/06/2011
Bien-être	48.7 %	36 620	36 620	0	0
Grand public	7.8 %	5 868	5 868	0	0
Business development	5.3 %	4 005	4 005	0	0
Indirect Sales	14.1 %	10 566	6 500	4 076	5 622
Community services	11.1 %	8 375	3 707	4 676	4 676
B2O	13.0 %	9 798	9 780	0	5 454
TOTAL	100,0 %	75 232	66 480	8 752	15 752

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

L'analyse de la sensibilité de la différence entre la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur comptable après dépréciation est présentée selon les deux paramètres retenus ci-dessous :

- Variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation
- Variation de plus ou moins 10% du chiffre d'affaires

Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Indirect Sales » :

Variation du chiffre d'affaire	-10%	0%	+10%
Variation du taux d'actualisation			
-1%	(4 128)	405	4 902
0%	(4 087)		4 051
+1%	(4 054)	(330)	3 359

Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Community services » :

Variation du chiffre d'affaire			
Variation du taux d'actualisation	-10%	0%	+10%
-1%	6 143	8 198	10 235
0%	5 004	6 861	8 700
+1%	4 080	5 776	7 455

III.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Variations liées aux TUP	Diminution	Valeur brute à la clôture
Installations techniques, matériel	2 393	6	11		2 410
Autres immobilisations corporelles (1)	1 753	18	3	-59	1 715
TOTAL	4 146	23	14	-59	4 125

(en milliers d'euros)	Amort à l'ouverture	Augmentation	Variations liées aux TUP	Diminution	Amort. à la clôture
Installations techniques, matériel	2 337	44	11		2 392
Autres immobilisations corporelles (1)	1 336	138	3	-53	1 424
TOTAL	3 673	182	14	-53	3 816
VALEUR NETTE	473				309

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement des agencements divers (263 K€ en valeur nette), du matériel de bureau (8 K€ en valeur nette), de véhicules (10K€ en valeur nette) et du mobilier (11 K€ en valeur nette).

III.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Participations (1)	178		-94	84
Autres titres immobilisés	2			2
Prêts (3)	1060	524	-424	1 160
Dépôts et cautionnements	66	5	-13	58
Actions propres (4)	3 523	140	-155	3 508
TOTAL	4 829	669	-686	4 812

(en milliers d'euros)	Provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision à la clôture
Participations (1) (2)	75	7		82
Autres titres immobilisés				
Prêts (3)		792		792
Dépôts et cautionnements				
Actions propres (4)	3 159	134		3 293
TOTAL	3 234	933		4 167
VALEUR NETTE	1 595			645

(1) Evolution du périmètre

* Les filiales françaises 3614, Adrian Bay, Livre et Jeux ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP), évaluée à la valeur nette comptable, vis-à-vis d'Index Multimédia décidé lors du conseil d'administration du 23 mai 2012 avec effet au 31 juillet 2012.

Ces opérations se sont soldées par la constatation en charges financières d'un mali de fusion de 13 K€ pour la société Livre et en produit financier de 3 boni de fusion concernant les sociétés 3614, Adrian Bay et Jeux pour un montant respectif de 43 K€, 72 K€ et 2 K€.

(2) Liste des filiales et participations au 31/07/2012 - milliers d'euro

Dénomination – Siège Social	SIREN	Siège social	Capital Capitaux propres	Quote- part	Val. Brute Titres Val. Nette Titres
FILIALES [plus de 10%]					
TMC	504919218	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	37 -2	100.00 %	37 0
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique (données converties en K€ au taux de clôture)		Centre 2 Piries Place Horsham West SUSSEX RH12 1EH ROYAUME-UNI	1.3 445.1	100.00 %	1.5 1.5
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine (données converties en K€ au taux de clôture)		332 Bd Brahim Roudani N°12 Maarif CASABLANCA MAROC	27.2 -248.8	99.87 %	45.0 0

Dénomination – Siège Social	Dividendes	Prêts, avances, Cautions	Provision sur compte courant	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES [plus de 10%]				
TMC		2		396 -10
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique (Données converties en K€ au taux de clôture)		-395.0		88.5 -79.6
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine (Données converties en K€ au taux de clôture)		195.3	195.3	0 -16.9

(3) Prêt

Au mois de mai 2012 la société a accordé un prêt court terme de 500 K€ à sa maison mère Index Corporation remboursable en 2 échéances (fin juillet et août 2012) au taux de 4%. Les remboursements ont bien eu lieu aux dates prévues

(4) Actions propres

316 322 actions propres détenues au 31/07/12 (valeur de clôture au 31/07/12 : 0,64 €)

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011	294 509	364 388
Acquisitions de l'exercice	146 578	
Cessions de l'exercice	- 124 765	
Nombre d'actions propres au 31 juillet 2012	316 322	215 819

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres

(2) dont 148 674 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur brute de 143 K€.

III.4 Créance clients et comptes rattaché

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
Créances clients brutes	4 609	8 147
Dépréciations	(2 132)	(3 329)
CREANCE CLIENTS NETTES	2 478	4 818

La diminution de la provision pour dépréciation des créances clients provient principalement d'une reprise de provision avec utilisation sur le client FT de 1 397 K€ et sur Completel pour 690 K€ avec utilisation à hauteur de 39%. Ces reprises sont compensées partiellement par la dépréciation des créances CAT et Skykitt sur l'exercice pour respectivement 594 K€ et 229 K€.

III.5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	2 028	1 766
Créances sociales et fiscales (1)	805	2 365
Comptes courants débiteurs (2)	1	12
Compte Factor	30	110
Autres comptes débiteurs (3)	34	582
TOTAL	2 898	4 835

(1) La créance de carry-back d'un montant de 1 094 K€ a été remboursée le 7 mai 2012.

(2) Le montant des comptes courants est net de provision. Ils correspondent à des créances rattachées à des participations (Cf. note « III- 12 Postes concernant les parties liées »)

(3) Ce poste comprend notamment 292 K€ de créances Génésis relatives aux cessions de CAT et Taktil. Ces créances ont été dépréciées à 100%

III.6 Capitaux propres

III.6.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Clôture
Capital social	1 345				1 345
Prime d'émission	55 142	-42 877			12 265
Prime de fusion	59				59
Bon de souscription d'actions	950				950
Réserve légale	84				84
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-38 830	38 830			0
Résultat de l'exercice	- 404	-5 393			-9 440
	7				
Subvention d'investissement	107				107
TOTAL	14 810	-9.440			5 370

III.6.2 Composition du capital social

	Nombre de titres				Valeur nominal €
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture	
Actions ordinaires	13 456 570			13 456 570	1 345 657

Au 31 juillet 2012, le capital social de la société Index Multimédia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

Il n'y a pas eu de variation de capital au cours de l'exercice.

Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimédia n'a été octroyé ou est en circulation au 31 juillet 2012.

III.6.3 Attribution d'action gratuite aux salariés

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution qui a expiré en juillet 2011.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;

- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.
Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options, soit jusqu'au 30 janvier 2013.
A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

III.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Valeur à l'ouverture	Dotation	Reprise prov. utilisée	Reprise prov. non utilisée	Valeur à la clôture
Provision pour litiges (1)	3 988	240	-261	-1 805	2 162
Autres provisions pour risques (2)	193	87	-14	-67	199
TOTAL	4 181	327	-275	-1 872	2 361
Part en résultat d'exploitation		255	-275	-211	
Part en résultat financier		72		- 61	
Part en résultat exceptionnel				- 1 600	

(1) Provisions pour litiges

Les contentieux existants au 31 Juillet 2012 sont constitués principalement par :

- La provision concernant le redressement fiscal en cours: suite à ses derniers échanges avec l'administration fiscale, le management d'Index Multimédia assisté de ses conseils externes a réévalué son estimation du risque à 150 K€. Par conséquent une reprise de 1 600 K€ a été enregistrée sur l'exercice,
- Une provision de 800 K€ au titre d'un litige commercial pour résiliation anticipée d'un contrat auprès d'un prestataire. La provision a été enregistrée sur le 1^{er} semestre 2009.
- Le solde des provisions pour litiges commerciaux, constitué de plusieurs litiges individuellement non significatifs, est passé de 111 K€ au 30 juin 2011 à un montant de 13 K€ au 31 juillet 2012;
- Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagés par dossier pour 151 K€.

- La provision pour litiges sociaux constituée par la société pour un montant de 1 010 K€ au 30 juin 2011 s'élève à 1 001 K€ au 31 juillet 2012. Elle est constituée principalement de 3 litiges prud'homaux qui représentent 907 K€.

Les reprises de provision non utilisées correspondent essentiellement à des reprises sur le risque fiscal et différents litiges commerciaux.

(2) provisions pour risques

Concernent :

- une provision pour 53 K€ correspondant aux risques encourus sur les filiales présentant une situation nette négative contre 61 K€ l'année dernière.
- une provision de 58 K€ dans le cadre de la garantie de passif accordée lors de la cession de la filiale Option Images. Cette provision n'a pas évolué au cours de l'exercice (confère note « VI.3 Autres engagements reçus et donnés »).
- Autres provisions pour 87k€ (dont 72k€ pour perte de change)

La gestion des risques est développée à la note 15 de l'annexe consolidée au 31 juillet 2012, les risques d'Index Multimédia sont identiques à ceux du groupe.

III.8 Emprunts et dettes financières divers

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
Comptes courants filiales groupe (1)	395	443
Comptes courants Index Corporation (1)	818	855
TOTAL	1 213	1 298

(1) Cf. note « III- 13 Postes concernant les parties liées »

III.9 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
♦ PRODUITS A RECEVOIR		
Clients factures à établir	918	1 732
Fournisseurs, RRR à recevoir	114	57
Organismes sociaux, produits à recevoir		21
Etat produits à recevoir	3	31
Autres produits à recevoir	25	18
TOTAL	1 060	1 859
♦ CHARGES A PAYER		
Factures non parvenues	4 883	5 055
Dettes fiscales et sociales	511	580
Clients, avoirs à établir et autres charges à payer	45	111
Intérêts sur comptes courant	7	
TOTAL	5 446	5 746

III.10 Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)	31/07/12	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
♦ CREANCES NETTES				
Clients et comptes rattachés (1)	2 478	2 478	0	0
Fournisseurs débiteurs	2 028	2 028	0	0
Créances sociales et fiscales	805	783	22	0
Groupe et associés	1	1	0	0
Débiteurs divers	64	64	0	0
TOTAL	5 376	5 354	22	0
♦ DETTES				
Groupe et associés	1 213	1 213	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	6 646	6 646	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 362	1 362	0	0
Autres dettes	106	106	0	0
TOTAL	9 327	9 327	0	0

(1) Les créances clients sont présentées en nettes.

III.11 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
Clients créditeurs	58	152
Clients avoirs à établir	38	97
Autres comptes créditeurs	10	16
TOTAL	106	265

III.12 Charges et produits imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
Charges constatées d'avance	200	354
Produits constatés d'avance	114	253

III.13 Postes concernant les entreprises liées et participations

POSTES	Montant concernant les entreprises (en milliers d'euros)	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien en participation
♦ ACTIF		
Participations (1)		2
Prêt	250	
Créances rattachés à des participations		10
Créances clients et comptes rattachés	28	84
Autres créances		
♦ PASSIF		
Dettes rattachés à des participations	818	395
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271	875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19
Autres dettes		
♦ RESULTAT		
Produits d'exploitation	11	1 089
Charges d'exploitation	249	1 009
Produits de participation		27
Autres produits financiers	4	6
Charges financières	22	18
Produits exceptionnels	0	0

(1) dont valeur brute des titres de 84 K€ provisionnés à hauteur de 82 K€ (confère « III.3 Immobilisations financières »)

IV Information relatives au compte de résultat

IV.1 Répartition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/12 (13 mois)	30/06/11 (12 mois)	31/07/2011 (Proforma 13 mois)
Services Communautaires	2 739	3 252	3 479
Business to Operator (B2O)	2 050	2 874	3 090
BU Bien Etre	985	2 281	2 351
BU Grand Public	237	535	560
BU Distribution Indirecte	4 096	6 662	7 050
Online Game	134	30	39
Autres (facturation inter sociétés)	91	302	307
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 332	15 936	16 876

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Les principales variations d'**activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :**

- **BU Community services :** La baisse s'explique principalement par la vente exceptionnelle d'une licence Blogosphere à 2 sociétés japonaises sur l'exercice 2010/2011 pour un montant de 828 K€. En retraitant les effets de cette vente exceptionnelle, le chiffre d'affaire est en hausse de 3.4% par rapport aux données proforma sur 13 mois.
- **BU B2O :** L'exercice est marqué par l'arrêt des services Orange répondeurs & dédicaces et la baisse du volume d'activité sur le contrat Orange « charme ».
- **BU Bien Etre :** La forte chute de l'activité Bien Être s'explique principalement par l'apport de l'activité Bien-Être direct marketing (jugée non stratégique) à la société CAT au 1^{er} août 2010.

Sur la partie conservée, la baisse programmée des services historiques de rencontre audiotel, SMS et WAP est en partie compensée par les bons résultats enregistrés sur les services Web adultes.

- **BU Grand Public** : La forte baisse de l'activité Grand Public s'explique principalement par l'apport de l'activité Grand Public direct marketing (jugée non stratégique) à la société CAT au 1^{er} août 2010, mais elle est également due à la baisse des services WAP Gallery images et sonnerie, du partenariat ZED et des produits de téléchargements de mobile.
- **BU Distribution indirecte** : La baisse du volume d'activité s'explique en grande partie par le recul attendu des activités historiques. Le groupe travaille au travers du plan « IMM 2015 » à la mise en place de nouvelles offres qui devraient commencer à porter leurs fruits sur le prochain exercice.
- **BU Online Game** : Le CA généré est dû essentiellement par les revenus du jeu en ligne Tower of Druaga lancé au début du 2^e semestre de l'exercice précédent. Le groupe travaille actuellement sur le développement d'un portail de jeux sociaux sur smartphone.

IV.2 Transfert de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à la clôture à 104 K€. Il s'agit de refacturation de charges d'exploitation (4 K€) et de transfert de charges de personnel (100 K€).

IV.3 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
♦ CHARGES		
Dotations aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges (actions propres) (1)	1 041	103
Charges financières des filiales	18	4
Différence négative de change	5	18
Abandon de créance 123 Multimédia GMBH	0	0
Mali de fusion filiale	13	676
Intérêts compte courant société mère	22	16
Intérêts divers	3	2
Charges financières sur affacturage	2	3
TOTAL	1 104	822
♦ PRODUITS		
Produits des filiales	27	408
Escomptes obtenus	9	15
Différence positive de change	2	14
Produits nets de cession de V.M.P	2	5
Produits sur comptes courants filiales	6	19
Produits d'intérêts sur prêts	41	24
Autres produits financiers (2)	135	374
Reprise de provisions pour dépréciation et pour risques et charges (3)	67	760
TOTAL	289	1 619

(1) dont 769 K€ de dépréciation de prêt CAT

(2) dont 117 K€ de boni de fusion (Adrian Bay pour 72 K€, 3614 pour 43 K€ et Jeux pour 2 K€)

(3) dont 640 K€ sur l'exercice antérieur liés à la fusion d'A3W avec Index Multimedia

IV.4 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	31/07/12	30/06/11
♦ CHARGES		
Valeur nette comptable des actifs cédés (1)	15	2 348
Mali /rachat d'actions propres	27	42
Autres charges (2)	1 501	2
Dot provision pour dépréciation (3)	8 010	600
Dot provision pour risques	0	101
TOTAL	9 553	3 093
♦ PRODUITS		
Produits de cession des éléments d'actifs (4)	1	1 690
Boni/rachat d'actions propres	3	
Autres produits		18
Reprise de provision pour dépréciation (5)	2 997	
TOTAL	3 001	1 708

(1) Ce montant comprenait sur l'exercice antérieur :

- la valeur nette comptable des éléments d'actif apportés à la filiale CAT au 01/08/2010 pour 963 K€

- la valeur des titres CAT cédés pour 1 080 K€

(2) Ce montant est constitué principalement d'une pénalité du comité de la télématique concernant les exercices antérieurs à 2004 pour 1 397 K€ et qui était provisionné à 100 %

(3) Il s'agit principalement de la dotation pour dépréciation du mali technique Wonderphone pour 7 000 K€ et de 2 immobilisations incorporelles pour respectivement 706 K€ et 238 K€.

(4) Ce montant comprenait sur l'exercice antérieur :

- la valeur des éléments apportés à la filiale CAT au 01/08/2010 pour 1 072 K€

- la vente de la filiale CAT pour 400 K€

- la vente de l'activité de micropaiements pour 210 K€

(5) Ce montant correspond à la reprise de la provision pour pénalité fiscale à hauteur de 1 600 K€ et à la reprise de provision pour pénalités du comité de la télématique antérieur à 2004 pour un montant de 1 397 K€.

IV.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-2 905		
Résultat exceptionnel	-6 552		
Résultat net	- 9 457	17	-9 440

Le produit d'impôt de 17 K€ est composé d'un crédit d'impôt recherche de 22 K€ et d'une charge d'intégration fiscale à hauteur de 5 K€.

La société Index Multimédia et une de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Suite aux fusions de 3614, Adrian Bay, Livre et Jeux, ces 4 sociétés ne font plus partie du périmètre d'intégration fiscale à partir du 1^{er} juillet 2011.

La convention prévoit que l'économie d'impôt provenant des filiales déficitaires est réallouée immédiatement aux sociétés concernées.

Si la société Index Multimédia ne faisait pas partie du périmètre d'intégration fiscale, elle n'aurait comptabilisé aucun impôt.

Les déficits reportables au titre de l'intégration fiscale s'élèvent au 31 juillet 2012 à 12 742 731 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros) :

Origine	Base	Accroissements	Allègements
Charges à Payer	17		6
Gains latents	0		0
TOTAL	17		6

V Autres informations

V.1 Engagements hors bilan

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia. En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 302 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 juillet 2012 sont :

	31/07/2012 (13 mois)	30/06/2011 (12 mois)
Taux d'actualisation	2.94 %	4.85 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2%	2 %
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges

Engagements en matière de location simple

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros	Charges sur l'exercice	Charges sur les exercices futurs		
		A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
	2012			
Locations simples	374 212	284 002	423 447	0

Engagements en matière de location financement (contrats en cours au 31 juillet 2012)

Le contrat de location financement en-cours à l'ouverture de l'exercice est arrivé à son terme au 31 décembre 2011. Aucun nouveau contrat de location financement n'a été souscrit.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 04 janvier 2009, a pris fin en date du 1er janvier 2012.

Engagements au titre du droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 4 196 heures au 31 juillet 2012. Aucun salarié n'a fait de demande d'utilisation de tout ou partie de leur droit au cours de l'exercice.

V.2 Autres engagements reçus et donnés

Garantie de passif

Dans le cadre de la cession des parts sociales de la filiale Option Images, Index Multimédia a garanti le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de cette filiale. A ce titre, une provision de 58 K€ est enregistrée dans les comptes au 31 juillet 2012, confère note « III.6 Provision pour risque et charge ».

Nantissement des titres d'Index Multimédia

Les titres de la société détenue par Index Europe Corporation sont nantis en totalité au profit de la banque Mizuho, dans le cadre d'un financement mis en place en juin 2008 auprès de la société Index Corporation par cette même banque.

Convention de sous-locations

Dans le cadre de ses relations commerciales avec les filiales du groupe, Index multimédia a signé une convention de sous-location sur la durée du bail principal de locaux, résiliable par période triennale notamment avec la société TMC.

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros :

Désignation	Produit de l'exercice 2012	Produits des exercices à venir		
		A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	3	2	1	0

Convention d'affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de la trésorerie, Index Multimédia a conclu le 24 mai 2011 une convention d'affacturage avec la société Natixis Factor portant uniquement sur les factures de l'opérateur historique.

Au 31/07/2012, il n'y a pas de remise non échue et aucune avance n'a été demandée.

V.3 Comptes consolidés

Conformément à la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, la société Index Multimédia établit et publie des comptes consolidés et ce depuis le 31/12/98.

La société Index Multimédia fait partie du périmètre de consolidation d'Index Europe Holdings Limited - Suite G6 Prince Consort House - 109/111 Farringdon Road - London EC1R3BW United Kingdom. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Corporation.

Les participations d'Index Europe Holdings Limited et d'Index Corporation sont respectivement de 43.7% et 36,89% au 31 juillet 2012 comme au 30 juin 2011

V.4 Effectifs salariés

L'effectif moyen de la Société au cours de la période s'établit à 45 salariés.

La ventilation de l'effectif par catégories est la suivante :

Catégories	2011/2012	2010/2011
Cadres	33	44
Non- Cadres	12	21
TOTAL	45	65

La diminution de l'effectif moyen est liée principalement aux effets des départs intervenus au cours du 2^e semestre 2010/2011 dans le cadre du plan social.

V.5 Résultat par action

(en euros)	31/07/12	30/06/11
Résultat courant par action	- 0.22	- 0.19
Résultat net par action	- 0.70	- 0.30
Nombre total d'actions à la clôture de l'exercice	13 456 570	13 456 570

Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis N° 27 de L'OEC (1993).

V.6 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux de la société au titre de l'exercice 2011/2012 s'élève à la somme de 118 K€ auxquels viennent s'ajouter 1K€ de jeton de présence.

Une partie de la rémunération de Monsieur Tanimoto était payées par Index Corporation et refacturées à Index Multimedia. La rémunération de Monsieur Imamura ainsi que les charges sociales afférentes sont payées par Index Corporation et refacturées pour la globalité à Index Multimédia.

Au total, les refacturations d'Index Corporation inscrites dans les comptes de Index Multimedia s'élèvent à 191 K€ (soit 19 601 243 YEN).

L'application de la réglementation CRC 2004-03 en matière de médailles du travail est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres.

VI Evènements postérieurs à la clôture

- La société Index Multimédia fait l'objet depuis le 10/08/2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos le 30 juin 2009, 2010 et 2011.

- Le 12 juin 2012, les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en redressement judiciaire. Le 9 novembre 2012, les organes de procédure collective de ces trois sociétés ont assigné la société Index Multimédia en extension de procédure collective devant le Tribunal de Commerce de Toulouse. Le 20 novembre 2012 les sociétés Génésis, CAT et Taktil ont été placées en liquidation judiciaire.

La société Index Multimédia a étudié attentivement avec ses avocats cette assignation qu'elle conteste totalement et estime que cette action en extension, telle qu'elle a été introduite et est motivée à ce stade de la procédure, a très peu de chance de prospérer.

Dans ce contexte, la société Index Multimédia n'a pas constitué de provision dans les comptes arrêtés au 31 juillet 2012.

Subsidiairement, nous vous indiquons qu'Index Multimédia avait au préalable assigné Génésis et CAT le 10 mai 2012 afin d'obtenir de ces deux sociétés le paiement des créances et prêts échus à cette date pour un montant de 756 K€. Ces créances ont été dépréciées à 100%.



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92839 Paris La Défense Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 juillet 2012
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 35 pages
Référence : EJ - 124.005 RCA



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Ernst & Young et Autres
1/2, place des Saïsons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 1.345.657

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 juillet 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 31 juillet 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur la note « VI Evènements postérieurs à la clôture », événement subséquent, qui décrit l'assignation de votre société en extension de procédure collective intentée par les organes de procédure collective de Génésis, CAT et Taktif.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations Incorporelles » dans la partie « II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan » de l'annexe précise que le mali de confusion doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel. La note « III.1 Immobilisations Incorporelles » de l'annexe mentionne les principes retenus par la société pour déterminer la valeur actuelle de cet actif.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons également vérifié que ces notes donnent une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues.

- Votre société a constitué des provisions afin de couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans les notes « III.4 Créances clients et comptes rattachés » et « III.7 Provisions pour risques et charges ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

KPMG AUDIT IS

Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
31 juillet 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

KPMG Audit IS

ERNST & YOUNG et Autres



Eric Junières
Associé



Jérôme Guirauden
Associé



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Paletin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 juillet 2012
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 7 pages
Référence : EJ - 124.004 RS



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Ernst & Young et Autres
1/2, place des Saïsonis
92400 Courbevoie – Paris-La Défense
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 1.345.657

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice de 13 mois clos le 31 juillet 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Index Corporation

- **Nature et objet :** Convention de détachement de M. Yasushi Kishikawa
- **Personne concernée :**
 - Index Corporation, administrateur de votre société
- **Modalités :**

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2012 a autorisé la convention de détachement souscrite entre votre société et la société Index Corporation concernant M. Yasushi Kishikawa, Directeur Général Adjoint.

Cette convention a pris effet le 1^{er} avril 2012 et a été conclue pour une période de un an ; son renouvellement étant soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration.

Cette convention indique que M. Yasushi Kishikawa occupera les fonctions Senior Vice Président – Gestion.

Dans ce cadre, il a été décidé la facturation à votre société par la société Index Corporation d'une somme de JPY 1.339.455 bruts mensuels, correspondant à la rémunération de M. Yasushi Kishikawa.

Pour l'exercice 2011/2012, Index Corporation a ainsi facturé à votre société, au titre de cette convention de détachement, la somme de EUR 54.004 (y compris EUR 3.895 de charges sociales).

Votre société a également pris en charge EUR 3.520 de frais de loyer et EUR 344 de frais divers concernant M. Yasushi Kishikawa au titre de cette convention.

- **Nature et objet :** Prêt accordé à Index Corporation
- **Personne concernée :**
 - Index Corporation, administrateur de votre société
- **Modalités :**

En date du 28 mai 2012, votre société a signé un contrat de prêt avec la société Index Corporation pour un montant de EUR 500.000 rémunéré au taux de 4 % l'an.

Ce prêt est remboursable en deux échéances, la première échéance intervenant le 31 juillet 2012, la seconde intervenant le 31 août 2012.

Les remboursements ont bien eu lieu aux dates prévues.

Le montant des intérêts constatés en produits au cours de l'exercice s'élève à EUR 3.506.

- **Nature et objet :** Ré-étalement du prêt accordé par Index Corporation
- **Personnes concernées :**
 - Index Corporation, administrateur de votre société
- **Modalités :**

En date du 27 mai 2010, votre société a signé un contrat d'emprunt avec la société Index Corporation (ex-Index Holdings) pour un montant de KEUR 1.000, rémunéré au taux fixe annuel de 2,257 %.

Cet emprunt est remboursable par échéance trimestrielle (principal et intérêts) à compter du 31 octobre 2010 sur une durée de trois ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 statuant sur les comptes clos le 30 juin 2010.

Au cours de l'exercice 2011 / 2012, deux ré-étalements ont été effectués :

 - Avenant au contrat initial signé le 31 août 2011 entre votre société et Index Corporation qui suspend jusqu'en février 2012 les paiements.
 - Avenant au contrat initial signé en mai 2012 entre votre société et Index Corporation proposant un nouvel échéancier de remboursement. Selon ce nouvel échéancier, les paiements interviendront à compter du 30 septembre 2012 et ce jusqu'au 31 juillet 2013.

Au 31 juillet 2012, votre société doit rembourser KEUR 751 de principal et KEUR 7 d'intérêts suivant le nouvel échéancier d'emprunt acté en mai 2012.

Le montant des intérêts constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à KEUR 22.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Index Corporation

- **Nature et objet :** Conventions de détachement de MM. Takuo Tanimoto et Kiichiro Imamura
- **Modalités :**

M. Takuo Tanimoto

Le Conseil d'Administration du 8 octobre 2008 a autorisé la convention de détachement souscrite entre votre société et Index Corporation avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

Cette convention a été renouvelée une première fois entre les parties pour une durée de douze mois, du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, puis une seconde fois entre les parties pour une durée de douze mois, du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2011 a décidé d'autoriser un troisième renouvellement pour douze mois de cette convention de détachement avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2011 et un terme fixé au 30 septembre 2012. Dans le cadre de cette convention, il a été décidé la facturation à votre société par la société Index Corporation d'une somme de KEUR 112 brute annuelle, correspondant à la rémunération de M. Takuo Tanimoto, à compter du 1^{er} octobre 2011.

31 juillet 2012

A la suite de la démission de M. Takuo Tanimoto de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en date du 2 février 2012, la convention de détachement prend donc fin à cette date.

M. Kiichiro Imamura

Il est rappelé qu'en date du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a autorisé la convention de détachement du M. Kiichiro Imamura souscrite le 1^{er} décembre 2008 entre votre société et la société Index Corporation avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Cette convention a été renouvelée une première fois entre les parties pour une durée de douze mois, du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010, puis une seconde fois entre les parties pour une durée de douze mois, du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2011 a décidé d'autoriser un troisième renouvellement pour douze mois de cette convention de détachement avec un effet rétroactif au 1^{er} décembre 2011 et un terme fixé au 30 novembre 2012. Dans le cadre de cette convention, il a été décidé la facturation à votre société par la société Index Corporation d'une somme de JPY 14.250.828 bruts annuels, correspondant à la rémunération de M. Kiichiro Imamura à compter du 1^{er} octobre 2011.

A la suite de la démission de M. Takuo Tanimoto de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en date du 2 février 2012, le Conseil décide de nommer en remplacement M. Kiichiro Imamura. Ce même Conseil autorise le versement par la société Index Corporation dans le cadre du détachement de M. Kiichiro Imamura et de sa rémunération, d'une rémunération mensuelle brute d'un montant de JPY 1.749.700 .

Pour l'exercice 2011 / 2012, Index Corporation a ainsi facturé à votre société, au titre de ces deux conventions de détachement, la somme de EUR 190.978 soit JPY 19.601.243.

Index Multimédia S.A. a également pris en charge KEUR 12 d'avantages en nature concernant M. Kiichiro Imamura et KEUR 21 d'avantages en nature concernant M. Takuo Tanimoto.

Avec Techniques Modération & Convergences S.A.S. (T.M.C.)

- **Nature et objet :** Mise à disposition de locaux
- **Modalités :**

Votre société sous-loue des locaux à sa filiale T.M.C., les loyers étant refacturés en fonction de la surface occupée avec une marge inférieure ou égale à 10 %.

Les loyers facturés par votre société à sa filiale T.M.C. au titre de l'exercice 2011/2012 s'élèvent à EUR 2.925 et les charges locative à EUR 1.702.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

KPMG Audit IS



Eric Junières
Associé

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Guirauden
Associé



Contrôle interne

SOMMAIRE

- 1 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la Société Index Multimédia rend compte dans le cadre du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 30 novembre 2012.

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

La réflexion menée sur le contrôle interne au sein de la Société Index Multimédia vise à anticiper les risques liés à son activité afin de les maîtriser de façon optimale. Elle contribue également à assurer l'efficacité renforcée de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations de l'AMF sur le cadre de référence du contrôle interne¹ et le code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (« code MiddleNext »), mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide d'application de l'AMF de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

La Société considère que les procédures, détaillées ci-après, lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Ainsi, le présent rapport fait état des procédures internes mises en place par la Société et portant d'une part sur l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée et, d'autre part, sur l'identification et le contrôle des risques liés à son activité.

¹ « *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » AMF, 25 février 2008 – Extrait de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites. Référentiel relatif au dispositif de contrôle interne proposé par l'AMF en janvier 2007.

SOMMAIRE

- 1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale
 - 1.1 Composition du Conseil d'Administration
 - 1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration
 - 1.3 La Direction Générale de la Société
 - 1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux
 - 1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales
 - 1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
 - 1.7 Politique relative aux stocks options et actions gratuites

- 2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur
 - 2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne
 - 2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société

- 3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité
 - 3.1 Les objectifs du contrôle interne
 - 3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la société

- 4 Appréciation du contrôle interne

1 -Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

- Dans la mesure du possible, Index Multimédia cherche à se doter d'une organisation décisionnelle qui réponde aux exigences imposées par la gouvernance d'entreprise d'une société cotée en bourse, tout en tenant compte de l'évolution de la structure de la Société. Index Multimédia a appliqué les recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées de décembre 2009.

1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la composition du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice :

Nom	Mandat	Désignation	Ratification	Démission
Takuo Tanimoto	Président du Conseil d'Administration et directeur général	12 septembre 2008	31 octobre 2008	2 février 2012
Kiichiro Imamura	Président du Conseil d'Administration et directeur général	2 février 2012		
Kiichiro Imamura	Administrateur		31 octobre 2008	
Kiichiro Imamura	Directeur Général Délégué	31 mars 2009		
Masami Ochiai	Administrateur représentant Index Corporation (anciennement Index Holdings)	31 mars 2009		
Claude Yoshizawa	Administrateur indépendant	17 décembre 2010		
Yukimasa Murakami	Administrateur représentant Index Europe Holdings	26 avril 2011		
Yoshimi Ochiai	Administrateur	2 février 2012		

Le Conseil d'Administration comprend cinq membres : Madame Yoshimi Ochiai et Messieurs Masami OCHIAI, Kiichiro IMAMURA, Yukimasa MURAKAMI et Claude YOSHIZAWA, Messieurs Masami OCHIAI et Yukimasa MURAKAMI étant respectivement les représentants d'Index Corporation et Index Europe Holdings Ltd, actionnaires principaux de notre groupe.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans, et conformément aux statuts, chaque membre du Conseil d'Administration est détenteur d'au moins une action.

Depuis le 12 décembre 2010, le Conseil d'Administration compte un administrateur indépendant en la personne de Monsieur Claude Yoshizawa. Selon le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement.

En cohérence avec la taille de la Société, il n'existe pas de comité spécialisé, tel qu'un comité de sélection des administrateurs et des dirigeants sociaux ou un comité de rémunération. La première cession du comité d'audit s'est tenue le 21 octobre 2011.

Liste des autres mandats des membres du conseil :

Mr. Kiichiro IMAMURA :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
123 Multimedia Ltd Clerver Technologies	représentant légal	Oui	Royaume- Uni	Non cotée
Maroc	Président du CA	Oui	Maroc	Non cotée

Index Corporation (anciennement Index Holdings)

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée

Index Europe Holdings Ltd : néant

Mr Masami OCHIAI :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Corporation	Président du CA	Oui	Japon	Cotée
Madhouse Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Ardent-Wish Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Indigo	Président du CA	Oui	Japon	Non cotée
Mercurio Inc.	Membre du Comité d'Audit	Oui	Japon	Non cotée
Madhouse Beijing Inc.	Membre du Comité d'Audit	Oui	Chine	Non cotée
Temo Inc.	Membre du Comité d'Audit	Oui	Japon	Non cotée
Index Production Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Amusement Inc	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée

Mr Claude Yoshizawa : Néant

Mr Yukimasa MURAKAMI :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée
Index Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Cotée
Ardent Wish Co Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non Cotée

Mme Yoshimi Ochiai :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Coporation	Directeur Général	Oui	Japon	Cotée
Index Digital Media Inc	Administrateur	Oui	Japon	Non Cotée

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont évoqués au point 1.4 du présent rapport.

1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément au règlement intérieur au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2009, celui-ci doit se réunir une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Selon les statuts de la société, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs disposent des

informations et documents nécessaires pour procéder aux contrôles que ces derniers jugent opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés,
 - la validation du budget,
 - la prise de connaissance des conventions soumises aux dispositions de l'article L225.38 du code de commerce
 - la nomination de nouveaux administrateurs,
 - au renouvellement du programme de rachat d'actions propres,
 - aux discussions sur les principales options comptables,
- et d'une manière générale, aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de même qu'à toutes les réunions lorsque le Conseil l'a jugé opportun.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été traduits en anglais pour faciliter leur compréhension puis leur ont été adressés ou mis à disposition au siège social.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion.

Le taux de présence des administrateurs aux Conseils d'Administration est de 94%.

1.3 La Direction Générale de la Société

Monsieur Kiichiro Imamura a remplacé le 2 février 2012 monsieur Takuo TANIMOTO qui assumait depuis le 12 septembre 2008 la fonction de Président Directeur Général. En sa qualité de Président du Conseil, il organise et dirige les travaux de ce dernier et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers, dans le respect des obligations imposées par la réglementation boursière.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'impulsion et les décisions stratégiques sont relayées et discutées avec les directeurs opérationnels lors de comités de direction hebdomadaires, ce dispositif participant à la diffusion interne d'informations pertinentes et fiables et permettant à chacun d'exercer ses responsabilités.

1.4 Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration décide chaque année les rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux répondant à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information globale pour les administrateurs rémunérés par la société mère et une information détaillée par individu et par nature pour les administrateurs rémunérés par les sociétés du Groupe Index Multimédia. Les dirigeants percevant une rémunération par la société mère ne disposent pas d'avantages particuliers tels que visés par la recommandation en la matière du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées.

La Direction Générale se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction opérationnels.

Les mandataires sociaux de la société ont perçu au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2012 des rémunérations qui vous sont relatés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au Titre V des statuts d'Index Multimedia, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 23 et 24.

1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

1.7 Politique relative aux stock-options et actions gratuites

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution qui a expiré en juillet 2011.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options, soit jusqu'au 30 janvier 2013.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Le Conseil d'Administration se conformera aux recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées lorsqu'il déterminera les critères d'attribution de ces actions gratuites, options de souscription et options d'achat.

2.- Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur

2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, afin d'assurer la protection et la qualité de l'information d'une part, et l'amélioration des performances d'autre part.

L'activité de contrôle opérationnel est assurée dans la Société par la Direction Générale, la Direction opérationnelle et la Direction administrative et financière, plus particulièrement par le contrôle de gestion et financier (2 personnes) et le service comptable (3 personnes).

Le contrôle de gestion et financier s'assure de la fiabilité des données de trafic, reportings mensuels, comptabilité analytique par Business Unit.

Le service comptable est en charge des sociétés françaises, revue des comptes des filiales implantées à l'étranger, et de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Un cabinet extérieur assiste le service comptable pour l'élaboration des comptes et des annexes consolidés.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La nouvelle réglementation J-Sox (nouveau cadre juridique sur les contrôles internes relatifs au reporting financier) impose à toutes les sociétés cotées en bourse au Japon de renforcer leur contrôle interne pour assurer une diffusion d'informations financières complètes et exactes. Cette nouvelle réglementation affecte également les filiales de sociétés japonaises cotées, y compris si elles exercent leur activité à l'extérieur du Japon. Ainsi Index Multimedia a mis en place, au cours des exercices précédents, des procédures de contrôle internes pour répondre à ces exigences et être en conformité avec cette réglementation.

Les procédures de contrôle interne s'appliquent aux sociétés suivantes :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Index Multimedia | - 123 Multimedia Ltd, |
| - Techniques Modération et Convergences, | - Clever Technologies Maroc, |

2.2. Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés aux principaux flux de la Société et du Groupe

La Direction Générale de la Société a identifié les flux prioritaires liés à son activité. Pour chacun de ces flux, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation ainsi que l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- Traçabilité des données de trafic et reconnaissance du Chiffre d'affaires : Les systèmes développés en interne par la Société permettent de générer les données de trafic. Ces données sont ensuite rapprochées des informations communiquées par les opérateurs de téléphonie.
- Traçabilité des volumes de trafic et des reversements licences associés : La Société a mis en place une gestion des reversements permettant de traiter les volumes ainsi que le taux unitaire de facturation issus des bases de production pour les intégrer dans un logiciel de facturation standard (en l'occurrence CEGID) et ensuite de générer les appels à facture et de les rapprocher des factures.
- Optimisation de l'organisation par Business Units : Afin de disposer d'outils de pilotage de l'activité et d'améliorer l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités, une redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007 accompagnée d'outils de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation. Cette affectation a été revue au 1^{er} juillet 2010, l'activité étant suivie dorénavant selon 6 Business Units (Services Communautaires, Distribution Indirecte, Business to Operator, Bien Etre, Grand Public et Jeux).
- Fiabilité et confidentialité des informations financières diffusées à la Direction Générale et au Marché : Le contrôle de l'information financière Groupe est effectué par l'équipe dédiée

du « Contrôle Financier » ayant pour mission de réaliser le contrôle des informations financières Groupe diffusées auprès de la Direction Générale d'Index Corporation et du marché.

Le respect de la fiabilité et de la confidentialité des informations et des normes de l'environnement réglementaire s'est poursuivi avec le concours d'un conseil spécialisé en Communication Financière.

- Fiabilité et sécurité des flux de trésorerie et de financement : Les financements et la gestion opérationnelle de la trésorerie font l'objet d'une Note de procédure diffusée à l'ensemble des personnes concernées au sein de la Société.

L'autorisation des dépenses, l'émission des paiements et la comptabilisation sont en particulier réalisées par des personnes distinctes. Le pouvoir de signature bancaire pour tout montant significatif est réservé au Directeur Général et par délégation à l'un des Directeurs Général Adjoint en l'absence du Directeur Général.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées quotidiennement et les comptes de banques font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques (remontées télématiques quotidiennes).

- Le progiciel utilisé fiabilise le circuit des opérations comptables : La Société a changé de progiciel afin d'optimiser l'externalisation d'une partie de la comptabilité mis en place au cours l'exercice précédent. Cet outil, hébergé chez une société d'expertise comptable a permis d'intégrer dans un seul et même outil la comptabilité et les modules de trésorerie et de suivi des immobilisations qui était géré auparavant dans des logiciels distincts.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière de la maison-mère Index Multimédia ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation des entités appartenant au périmètre de consolidation. La liste des filiales comprises dans le périmètre de consolidation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 juillet 2012.

Index Multimédia utilise un logiciel de consolidation (Opéra) qui permet aux équipes de saisir directement les liasses afin de les intégrer (importation de balance, ...) après les avoir contrôlées et validées. Ce module permet également de rechercher des informations et de passer des écritures préparatoires à la consolidation.

Ce même logiciel permet aux services internes de procéder à l'intégration des flux interentreprises au sein du groupe (ou intercos), de calculer et de valider le chiffre d'affaires publié.

La finalisation de la consolidation est à ce jour effectuée par un cabinet externe, expert dans l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, consultant qui assure également la formation et l'assistance du personnel en interne. Ainsi l'élaboration des fichiers et des documents explicatifs, la validation du calcul de l'impôt, les analyses et la rédaction des annexes ont pu être réalisées efficacement et dans les délais. La participation de ce consultant externe a permis de créer une synergie entre les travaux de révision et de consolidation, qui s'est traduite par : (i) une unicité de documents, (ii) la saisie en amont et dans la mesure du possible au format consolidation et (iii) la réduction du temps de travail au niveau de la consolidation du fait de l'anticipation maximale au niveau de la révision.

A chaque arrêté de comptes publié, la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliqués aux administrateurs.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière établissent, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels faisant l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes, des situations comptables trimestrielles. Un reporting interne destiné à la Direction Générale et à la maison mère Index Corporation, sous un format de présentation des comptes propres au groupe est également préparé tous les trimestres et fait également l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.
- Procédures de reporting : Tous les mois, un reporting de gestion est préparé par le contrôle financier et ce, à partir de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le rapprochement entre les données de comptabilité et de contrôle financier n'est à ce jour pas automatisé. Le reporting mensuel est examiné par la Direction Générale et la Direction opérationnelle avant d'être transmis à Index Corporation. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué tous les quinze jours par le service finance.
- Communication financière et comptable : Le service juridique assume en interne l'identification et le traitement des obligations d'information du marché. Après validation et contrôle de la Direction administrative et financière, il procède à la publication des informations règlementées. Un calendrier annuel des publications précisant la nature et l'échéance de chaque obligation périodique est systématiquement mis à disposition des actionnaires sur le site en début d'exercice et mis à jour au début du second semestre.

Compte tenu de l'actionnariat majoritairement étranger, une version en anglais de l'information financière communiquée est produite systématiquement.

3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité

3.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures développées en interne ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

Le processus d'identification et de surveillance des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats est assuré par l'action conjointe des Directeurs opérationnels et de leurs équipes.

Après validation par le Directeur Général, les politiques et procédures de gestion des principaux risques sont mises en place au sein de la Société par les équipes des Business Units sous la surveillance de leurs directeurs qui rendent régulièrement compte des actions lors des comités de direction hebdomadaires avec la Direction. La Direction reçoit ainsi un retour sur les caractéristiques essentielles des actions engagées pour gérer les principaux risques.

L'analyse des risques tient compte des évolutions internes (telles que la taille de l'entreprise, la structure évolutive du groupe, ...etc.) mais aussi des évolutions externes liées aux contraintes du marché.

3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés à l'activité de la Société

La Société Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France.

Cette activité s'inscrit sur un marché hautement concurrentiel, en constante évolution tant technique que normative, et qui gagne de plus en plus en maturité. Les principaux risques liés à l'activité de la Société et les actions spécifiques engagées peuvent être présentés comme suit :

- Edition de contenu et la protection des consommateurs : l'activité d'éditeur de contenus, notamment dans les produits et services de type service communautaire qui regroupent les services de rencontres soft et adulte, expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée. Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

L'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux intervenants sur le marché de la fourniture de produits et services multimédia à destination du grand public a favorisé l'apparition de dérives d'ordre éthique ou commercial (manque de clarté de l'information sur les prix, utilisation fallacieuse du mot « gratuit », souscription forcée à des abonnements, ...) portant atteinte à la réputation et à l'image de notre Société et entraînant la défiance voire la perte de la clientèle.

Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

Pour tous les contenus « Hot / Adulte », un suivi permanent est réalisé en particulier afin d'améliorer l'information concernant les différents types de produits.

- Règlementation consumériste et renforcement de la protection des mineurs : Les écarts de conduite abusifs de ces nouveaux arrivants sur le marché ont en outre conduit au renforcement et à la multiplication des contrôles d'application des textes consommateurs au sein de notre secteur d'activité. La protection des jeunes consommateurs est devenue une priorité des instances européennes et un renforcement en la matière est à attendre. Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

Plus récemment, Index Multimédia a adapté ces messages publicitaires pour les services chat en faisant une stricte application d'une recommandation du CSA de novembre 2007 (le service chat est un service modéré et animé par plusieurs animateurs). De surcroît, la Société met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.

Enfin, la ré-internalisation de l'activité de modération consécutivement à la résiliation anticipée avec le sous-traitant de la Société, spécialiste en centres d'appels, participe à cette même volonté de maîtriser la diffusion de nos produits et de préserver le jeune public.

- Réduction des activités internationales du groupe : Corollaire du ralentissement de l'activité enregistré dans les comptes du groupe depuis plusieurs années, le processus de désengagement des filiales étrangères amorcé au cours l'exercice 2007-2008 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2011-2012 (la société Clever Technologies est en-cours de liquidation) et a conduit, à quelques exceptions près, à concentrer l'essentiel de l'activité en France. Cette réorganisation de la structure du groupe favorise la maîtrise et la limitation des risques liés à l'implantation de la Société à l'international (comme les difficultés de suivi de la politique du groupe à distance, le constant respect des obligations réglementaires, parfois fluctuantes, ...etc.).

4 Appréciation du contrôle interne

Afin d'évaluer les procédures de contrôles interne, leur conformité avec les exigences de la réglementation J-Sox et leur validité en pratique, un audit a été conduit par le service d'audit interne du groupe et un cabinet d'audit externe afin d'évaluer et de tester les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Cet audit a conclu qu'il n'y avait pas de faiblesse majeure dans le contrôle interne d'Index Multimedia.

La rapidité des changements qui interviennent dans l'industrie du mobile imposent une plus grande flexibilité, une réduction des coûts et le raccourcissement des cycles de développement afin de rester compétitif, tout en conservant le client au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs passent par la valorisation de nos actifs et de notre savoir-faire pour préparer le futur en adressant de nouveaux marchés notamment dans le domaine de l'Internet.

A Toulouse, le 30 novembre 2012
Le Président du Conseil d'Administration

Index Multimédia

Exercice de treize mois clos le 31 juillet 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Index Multimédia

KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice de treize mois clos le 31 juillet 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Index Multimédia

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Index Multimédia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit IS

ERNST & YOUNG et Autres



Eric Junières



Jérôme Guirauden